

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1440<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Jeudi 13 octobre 1966,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Chalmers (Haïti). . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Pachachi (Irak). . . . .</i>	7
<i>Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) . . . . .</i>	11
<i>Discours de M. El Mufti (Soudan) . . . . .</i>	16

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAQ (Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite\*)

1. M. CHALMERS (Haïti): Monsieur le Président, votre élection presque unanime à la présidence de l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies — fait vraiment rare dans l'histoire de notre organisation — vous a valu un concert mérité de louanges de la part des délégations ici présentes. Vous me permettez d'y joindre — continuant ainsi à mettre à l'épreuve votre modestie bien connue d'humaniste — les félicitations les plus sincères du peuple et du Gouvernement haïtiens, ainsi que les miennes propres. Elles s'adressent à un homme dont les talents de diplomate, l'esprit de mesure et de conciliation ont plus d'une fois transcendé les débats engagés pour les élever, au-dessus des intérêts partisans, à cette universalité qui est la vocation ultime des Nations Unies.

2. Je m'en voudrais, cependant, dans cette juste appréciation des valeurs, de ne pas saluer l'habileté de grand style du Président de la vingtième session de l'Assemblée générale, M. Amintore Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, dont le départ ne doit point servir, selon l'image antique, à "renverser l'idole"; l'exemple qu'il a donné, Monsieur le Président, ne peut que faciliter votre tâche.

3. Comme il arrive dans toute dévolution de l'héritage d'un passé tout vibrant du présent, le tuteur émérite — j'entends citer le Secrétaire général U Thant — qui s'est fiévreusement dépensé à susciter en tout et partout l'esprit de coopération et de paix si indispensable au progrès de l'humanité, continue de jouir de la confiance des communautés de notre planète, au seuil d'une faillite à l'échelle mondiale risquant de dégénérer en une conflagration généralisée.

4. Pour rendre plus saisissante la menace présente, tout en soulignant la valeur inestimable de la colla-

boration du Secrétaire général et de ses initiatives de médiation, qu'il me soit permis de me faire ici l'écho du message du chef d'Etat haïtien, M. François Duvalier, au lendemain de la décision de U Thant de ne pas solliciter un nouveau mandat:

"Au nom du peuple haïtien et en mon nom propre, je m'associe à la stupéfaction qu'a provoquée, dans les milieux gouvernementaux et internationaux, la décision de U Thant de renoncer à un nouveau mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

"Ses rares qualités de médiateur émérite et de défenseur de la paix n'ont pas manqué certes d'inspirer un indispensable esprit de compréhension aux Membres de l'Organisation et de renforcer, au-delà de la lettre de la Charte, le principe de l'équilibre des sociétés de notre monde convulsé.

"Le départ de U Thant provoquera la pleine désagrégation de cette haute institution; je crains qu'il n'amène l'ONU à connaître le sort de l'ancienne Société des Nations.

"Toutes les communautés humaines ont intérêt au maintien des Nations Unies comme haute instance mondiale. C'est la seule autorité qui domine par son universalité les problèmes actuels des peuples et des races sollicitées par des idéologies antagonistes.

"Je reste persuadé que U Thant, Secrétaire général des Nations Unies, continuera de personnifier cette garantie morale et cette généreuse confiance de la famille internationale auxquelles souscrivent mon gouvernement et la tradition de la nation haïtienne."

5. Les meilleurs vœux de prospérité et de succès du Gouvernement et du peuple haïtiens accompagnent le peuple frère de la Guyane, qui vient d'accéder à l'indépendance politique et d'être admis comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

6. La réalité politique du monde actuel est la manifestation de la volonté de domination et de la politique de puissance des trois super-grands, qui projettent, sur toutes les frontières géographiques, des ombres pour le moins inquiétantes pour le maintien de la paix.

7. La Chine communiste a brusquement émergé comme un colosse bousculant, par sa théorie de la révolution par la violence, la thèse fragile et difficilement édifiée de la coexistence pacifique. La course à la suprématie rend délicate et même dangereuse la répartition des zones d'influence car elle exaspère les adversaires, dont le dernier venu complique l'affrontement des deux précédents. En dépit des progrès des organisations internationales, certes

\*Reprise des débats de la 1438<sup>e</sup> séance.

propres à faciliter la négociation, la menace d'un conflit pèse sur l'ensemble de l'humanité. Les autres Etats, qui sont pourtant solidairement responsables de l'avenir de nos communautés, et plus particulièrement de celle du tiers monde, sont réduits au rôle de comparses dans le "théâtre en rond", où ils sont à la fois spectateurs et acteurs potentiels de par la volonté forcenée des maîtres du monde dans la conjoncture de crise actuelle.

8. Il nous paraît que, comme dans la trilogie antique, la mise en scène concourt à cette éthique de la fatalité qui conduit l'action vers un dénouement tragique et cela, malgré la lucidité et la diversité des personnages, en l'occurrence les Etats représentés dans ce forum, où les généreuses options nationales, forcément refoulées, se heurtent à un huis clos inviolable. Et lorsque, à la fin du spectacle, chacun de nous se présentera au jugement des générations, pourrions-nous manifester la satisfaction unanime d'avoir bien joué notre rôle, une satisfaction unanime clairement ressentie au fond de notre conscience — car ce sera les coudes bien serrés que nous nous présenterons au jugement de l'histoire?

9. Mais les trois super-grands, en maintenant et en élargissant leurs aires d'influence, n'ont cessé d'activer la guerre froide et de renforcer l'équilibre de la terre, visant ainsi à instituer un nouvel ordre international qui pourrait être fatal au monde à brève échéance. Les rapports entre les antagonistes se sont durcis au point que ces derniers, loin de s'adapter aux conditions d'un monde en profonde évolution, s'affrontent dangereusement: je veux parler du conflit vietnamien.

10. Qui ne se rappelle la consternation causée jusque dans les coins les plus reculés du monde par la nouvelle, lancée sur toutes les chaînes de télévision et de radio-diffusion, et d'abord par les agences de presse internationales, de la recrudescence du conflit armé en Extrême-Orient?

11. Qui ne se rend point compte que le monde est devenu plus petit, du fait de moyens de communication dépassant la vitesse du son, et que le moindre choc sur un point de notre planète peut provoquer l'ébranlement de toute sa structure?

12. Viet-Nam, ce mot sur toutes les lèvres ne pouvait que traduire et traduit encore l'anxiété générale, l'imminence d'une guerre dont le moins que pouvaient espérer les milieux gouvernementaux et internationaux fût qu'elle n'atteignît point les dimensions d'une conflagration mondiale.

13. La guerre du Viet-Nam ravive le souvenir du couloir de Danzig et permet d'imaginer les terribles fléaux et les indicibles souffrances qu'entraînerait une guerre générale dont l'issue fatale, étant donné la perfection des armes atomiques, serait la disparition de la civilisation actuelle.

14. Ce problème, malgré son acuité, pourrait cependant revêtir un aspect moins décourageant pour les communautés plus portées vers les entreprises constructives que destructives, si les antagonistes voulaient bien, abordant le terrain de la conciliation, se conformer aux buts et aux principes des Nations

Unies. Malheureusement, les efforts de médiation se sont jusqu'ici multipliés en vain.

15. L'Organisation, dont l'autorité et l'universalité transcendent les communautés, ne cesse pas, au nom de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de s'engager dans toutes les voies susceptibles d'apporter une solution au conflit. Cependant, elle se voit menacée — et son prestige en souffre — de devenir un instrument de la lutte entre les blocs rivaux, alors qu'elle s'est toujours appliquée à réduire l'écart entre nations communistes et non communistes, et entre nations riches et nations pauvres.

16. Le Secrétaire général n'a point ménagé ses initiatives de médiation. Suscitant dans toutes les grandes capitales du monde les sentiments de compréhension que le Souverain pontife, Paul VI, a exaltés dans cette enceinte même [1347<sup>ème</sup> séance], U Thant n'en a pas moins été déçu par le durcissement des positions des adversaires. Le Secrétaire général, en qui l'humanité a placé sa confiance et son espoir, escompte-t-il que le conflit vietnamien s'achemine vers une solution honorable pour les adversaires, et sa collaboration effective, au-delà de son mandat, nous permettra-t-elle de sauvegarder la paix?

17. Jetant un regard sur le Viet-Nam, j'ose traduire ici la pensée profonde du président Duvalier:

"La République nègre d'Haiti, fidèle à ses grandes traditions historiques, fait appel, à l'instar du Vicaire de Rome, à la paix, à la compréhension et à l'amour fraternel des hommes. La République d'Haiti garde la ferme conviction que le leader du monde libre, qui ne cherche à assujettir aucun peuple ni aucune race sur la planète, saisira la pensée exprimée en toute liberté par la première république noire du monde. Que la paix se substitue à la destruction de l'humain et que, sous l'égide de la Charte, les nations entretiennent des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes."

18. Une autre menace pour la paix mondiale est le problème de l'apartheid, au Sud-Ouest africain, qui vient compliquer la situation qui existe en Rhodésie du Sud. Je voudrais, en abordant la question du Sud-Ouest africain, reprendre les paroles prononcées par le sénateur américain Robert F. Kennedy, frère de feu le président John F. Kennedy, devant les étudiants de l'Université du Cap, au berceau même de l'apartheid. Ces paroles ont été rapportées par le secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Dahomey au cours du cycle d'études des Nations Unies sur les droits de l'homme consacré à l'apartheid, tenu à Brasilia, du 23 août au 4 septembre 1966.

"L'apartheid est l'un des fléaux qui règnent dans le monde, avec la discrimination raciale à New York, la famine en Inde et l'emprisonnement des intellectuels en Union soviétique. Ce sont là des fléaux différents, mais ils sont tous l'œuvre commune de l'homme. Ils reflètent l'imperfection de la justice humaine, le caractère inadéquat de la compassion humaine, les lacunes de la sensibi-

lité au regard des souffrances de nos semblables. Ils marquent les limites de notre capacité à consacrer nos connaissances au bien-être d'autrui. Seul l'homme sans envergures reste attaché à la sombre et néfaste superstition selon laquelle son monde est limité par la colline la plus proche, son univers par les rives d'un fleuve, sa communauté humaine par le cercle de ceux qui sont de sa ville, partagent ses vues et ont la couleur de sa peau."

19. Peut-être la répétition de telles réflexions, tout en accentuant la laideur de cette politique inhumaine, fera-t-elle se manifester plus énergiquement la réprobation du monde et inspirera-t-elle une application plus saine du droit et de la justice.

20. Comment la nation haïtienne ne ressentirait-elle pas, dans son amour de la liberté, la flétrissure de la sujétion que l'apartheid inflige à ses frères d'infortune du Sud-Ouest africain?

21. Il est à craindre — pour répéter une assertion chargée de présages menaçants — que, le temps ne laissant plus de choix possibles, le peuple du Sud-Ouest africain exploité, méprisé, dominé, trompé, excédé, désespéré, ne réagisse par tous les moyens et ne déclenche un affrontement tellement grave que le monde entier en sera ébranlé et la paix menacée jusque dans ses fondements. L'exemple des peuples qui ont choisi l'autodétermination, et les fléaux engendrés par le racisme hitlérien durant la seconde guerre mondiale sont éloquents.

22. Aussi, après les éclatantes déclarations des délégations sur l'apartheid et les interventions répétées de la mission d'Haïti soit en séance plénière, soit au comité spécial qui s'occupe de la question du Sud-Ouest africain, déjà vieille de 20 ans car elle remonte à la création de l'Organisation des Nations Unies, qu'il soit permis à ma délégation de noter que, en dépit de 73 résolutions, le Gouvernement de l'Afrique du Sud, s'accommodant de sanctions verbales, continue de s'opposer à tout contrôle des Nations Unies sur le territoire du Sud-Ouest africain, sous le prétexte fallacieux que ses obligations de puissance mandataire ont cessé avec la disparition de la Société des Nations.

23. Pretoria, accusée d'instaurer sa politique d'apartheid, d'incorporer illégalement le Sud-Ouest africain à son territoire et de pratiquer une politique de militarisation, répond par les fameuses recommandations de la Commission Odendaal sur l'établissement de prétendus "foyers nationaux" <sup>1/</sup> dont l'objet inavoué est l'annexion du Sud-Ouest africain à l'Afrique du Sud.

24. La Cour internationale de Justice, en déboutant l'Ethiopie et le Libéria auxquels elle ne reconnaît aucun droit et aucun intérêt juridique dans l'affaire <sup>2/</sup>, n'a fait que donner sa bénédiction au Gouvernement de Pretoria, autorisé plus que jamais à l'exploitation arrogante de l'homme par l'homme, des non-Blancs par les Blancs, trop heureux de pouvoir

continuer à tirer des bénéfices considérables d'une main-d'œuvre asservie et d'un sous-sol riche en mines d'or, en diamants et en cuivre, et de resserrer ses liens économiques avec certaines puissances.

25. La Cour a ainsi semblé apporter un épilogue — du moins sur le plan juridique — à l'un des plus longs procès de l'histoire des juridictions internationales, par une sentence non seulement discutable mais interprétée comme une approbation indirecte du racisme dans le monde, et cela au mépris — pour reprendre les termes de l'Article 38 du Statut de la Cour — des "conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les Etats en litige", au mépris de "la coutume internationale comme preuve d'une pratique générale, acceptée comme étant le droit", et au mépris des "principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées".

26. Qu'il soit permis, dis-je, à la délégation haïtienne de juger l'arrêt de la Cour internationale de Justice comme une entorse au droit, un déni de justice, une insulte à la conscience internationale et à l'humanité, et de déclarer que le peuple et le Gouvernement haïtiens appuient fermement toutes les mesures visant à l'abolition de l'apartheid prises par l'Organisation des Nations Unies qui, pour sa propre survie, doit se révéler capable de résoudre les problèmes qui se posent à elle.

27. Les crises graves qui poussent l'humanité au bord du désespoir sont intimement liées à la division du monde en pays riches et pays pauvres, tout aussi inquiétante que le fossé entre le bloc communiste et le monde libre. Pourquoi alors ne pas tenter la gageure de la coopération, ne pas emprunter l'argument du "pari de Pascal", puisque l'enjeu est le maintien de la paix et l'existence même de l'espèce humaine? Cela revient à dire que les pays nantis ne perdraient pas à la coopération avec les pays pauvres qui sont, paradoxalement, la source de leurs richesses de naguère et d'aujourd'hui, et que la menace imminente de la faillite et de l'écroulement de la communauté internationale dans les domaines politique, social et économique, doit inciter les riches à faire preuve de sens pratique et à conjurer, sinon à prévenir, une issue dangereuse pour tous.

28. Entre les pays occidentaux et les pays socialistes s'est créé un monde intermédiaire, le tiers monde, dont la conscience collective implique la solidarité de toutes les nations rangées dans ce groupe contre un adversaire commun — le sous-développement — et l'ambition d'en sortir en résolvant leurs problèmes sociaux, économiques et politiques, qui sont à peu près identiques. Que ces problèmes soient le fait de l'absence de cadres, de l'inadaptation de ces derniers aux objectifs de réformes et de programmes qui attendent le stimulant de la technique et du capital, ou soient le résidu du colonialisme, le tiers monde, rompant avec l'état de dépendance à l'égard des pays industrialisés, voudrait faire entendre sa voix au sein des nations et présenter ses revendications.

29. Il a affirmé sa personnalité en 1955, à la Conférence de Bandoung, dont le communiqué final a ajouté aux grands principes de la coexistence

<sup>1/</sup> Voir Report of the Commission of Enquiry into South West Africa Affairs, 1962-63, Pretoria, Government Printer, 1964, chap. VIII.

<sup>2/</sup> Voir Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

pacifique celui de l'encouragement des intérêts mutuels de la coopération. Selon le président Léopold Senghor, Bandoung a signifié à l'échelle de la planète, la prise de conscience de l'éminente dignité de l'homme et la mort du complexe d'infériorité des peuples du tiers monde, qui influent chaque jour davantage sur l'équilibre international et qui, plus que jamais, sont venus apporter au cours de cette vingt et unième session la foi du monde dans un avenir meilleur.

30. Aussi, à côté de ses préoccupations politiques, qui depuis longtemps retardent la solution du problème du sous-développement, l'Organisation des Nations Unies, justement préoccupée par les graves conséquences de la disparité croissante des niveaux de vie, a engagé la responsabilité des membres de la famille internationale en instituant la Décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale, par deux résolutions en date du 19 décembre 1961 [1710 (XVI) et 1711 (XVI)] fixait deux objectifs essentiels: les pays industrialisés devaient consacrer chaque année un minimum de 1 p. 100 de leur revenu national à l'aide aux pays en voie de développement; ces derniers devaient, de leur côté, porter le taux annuel de croissance de leur revenu national global à 5 p. 100 en 1970, terme de la Décennie. Six ans déjà révolus nous mettent à mi-chemin de l'institution d'une politique internationale de développement. Pouvons-nous entrevoir, après le chemin déjà parcouru, des horizons qui annoncent un avenir meilleur?

31. Il n'est pas dit que les pays riches, d'un côté, et le tiers monde, de l'autre, doivent faire cavalier seul, car le succès de la croisade est une œuvre commune qui montre, à cette étape de la route, des signes inquiétants d'essoufflement. En effet, le rapport du Secrétaire général de l'année dernière<sup>3/</sup>, brossait un tableau aussi sombre qu'auparavant. Les signes inquiétants ont réellement estompé le décor: l'explosion démographique des pays en voie de développement, plus rapide que l'accroissement de leur revenu national, la politique de diminution de l'aide financière adoptée par certains pays industrialisés en vue de surmonter leurs difficultés de balance des paiements, le durcissement des conditions auxquelles les institutions internationales accordent des crédits pour des objectifs nationaux que l'on avait mal définis, tous ces signes inquiétants, s'ils étaient mieux analysés, pourraient être interprétés comme l'indice d'une transition vers une ère de relations universelles avec le tiers monde.

32. Permettez-moi de rapporter un témoignage objectif qui ne peut qu'apporter de la lumière sur la crise de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Devant la Commission économique pour l'Europe, réunie à Genève en mars dernier, M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales, a brossé un tableau saisissant de l'attitude des pays industrialisés face aux problèmes de développement du tiers monde.

"Il nous faut bien constater, disait M. de Seynes, que les mouvements de capitaux vers le tiers monde n'ont pas augmenté dans une période de

croissance exceptionnellement rapide, et l'on ne peut envisager sans inquiétude ce qu'il en sera si nous devons entrer dans une période prolongée de croissance moins rapide<sup>4/</sup>."

33. Cette inquiétude la plupart des responsables et des spécialistes internationaux la partagent et tentent depuis plus d'une année de la communiquer aux autorités des pays riches. Ils s'alarment surtout de constater que non seulement le démarrage des économies des pays en voie de développement se révèle difficile, mais que l'écart entre les revenus nationaux de ces pays et ceux des pays industrialisés ne cesse de croître, contrairement à l'effet recherché. Qui plus est, après quelques années d'une conjoncture extrêmement favorable pour leur économie, les Etats industrialisés à économie libérale ne sauraient targuer d'avoir sensiblement accru leur aide au tiers monde. Cette aide semble au contraire marquer une pause et rien n'indique une prochaine amélioration.

34. Devant la lenteur de cette vaste campagne de solidarité internationale, il faut reconnaître que les promesses de la Décennie des Nations Unies pour le développement sont restées lettre morte, et que le tiers monde ne peut qu'élever les regards vers des horizons inaccessibles qui accentuent la distance entre les sommets et les failles profondes de son infrastructure.

35. Face aux maux séculaires du sous-développement, et tout comme les communautés de l'Asie et de l'Afrique, celles de l'Amérique latine, auxquelles se posent les mêmes problèmes — explosion démographique, forte mortalité infantile, sous-alimentation, analphabétisme, sous-emploi, revenu par habitant dérisoire, sous-développement technique et économique —, séparées, de plus, par les accidents de la géographie de l'Amérique, prennent de plus en plus conscience de leur destin, demandent de meilleurs conditions de vie, correspondant mieux à leur participation à l'œuvre de paix, ainsi qu'une part plus équitable des richesses de la civilisation.

36. L'Amérique latine a signifié au monde sa vocation généreuse en proposant un traité de dénucléarisation [A/6328 et Corr. 1], entreprise d'une portée hautement humaine quand on considère les desseins de l'homme ennemi de l'humain; en édifiant un marché commun de l'Amérique centrale assurant l'intégration économique régionale de ses membres, qui se sont engagés à adopter un tarif douanier uniforme, et en créant, par le Traité de Montevideo, signé en février 1960, l'Association latino-américaine de libre-échange, qui est un véritable marché commun latino-américain.

37. L'Acte économique et social de Rio de Janeiro, signé le 30 novembre 1965, stipule que:

"l'intégration des pays en voie de développement du continent doit être l'une des bases du système interaméricain" et que "le commerce extérieur, facteur déterminant du développement économique et social des pays du continent, doit tendre à procurer aux pays en voie de développement en particulier un régime de prix rémunérateurs, de

<sup>3/</sup> A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le Développement; étude du Secrétaire général (publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.I.26).

<sup>4/</sup> Document E/ECE/621.

revenus croissants et de libre accès aux marchés mondiaux<sup>5/</sup>.

38. La République d'Haïti, située dans la région des Caraïbes — dont il est souhaitable que les Etats adoptent une forme d'intégration régionale — déploie tous les efforts dans ce but aux côtés de ses partenaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

39. Dans son message du 16 septembre dernier, adressé à la nation haïtienne à l'occasion de la présentation du budget de l'exercice 1966 - 1967 devant la Chambre législative, S. E. le président Duvalier a déclaré:

"C'est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des faits de caractère économique et financier résultant sans aucun doute de l'activité politique générale. L'année financière qui s'achève bientôt, au 30 septembre 1966, se révélera une fois de plus une "année preuve", c'est-à-dire une année au cours de laquelle l'effort national s'est manifesté dans une politique dynamique, sociale, morale et économique, pour assurer la stabilité de l'Etat."

40. Qui n'a pas apprécié la moisson de l'effort — je me permets d'insister là-dessus — qui, lorsqu'elle n'entraîne pas la sujétion, la dépersonnalisation, le renversement des principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité, donne à une nation la mesure de sa vitalité et, en galvanisant ses énergies, l'arme pour des combats plus durs.

41. C'est le leader spirituel de la nation haïtienne qui a dit:

"S'il est une chose qu'enseigne l'émouvante histoire d'Haïti, c'est que l'homme haïtien peut obtenir sa libération seulement par la lutte et par l'effort ... Si notre nation est abandonnée à elle-même dans sa lutte contre la misère et la dégradation, ce ne sera pas la première fois dans son histoire qu'elle se trouvera dans cette situation, devenue plutôt une règle qu'une exception."

42. Grâce à l'amour du bien d'un chef responsable, animé par une doctrine révolutionnaire et conscient de sa mission historique au bénéfice de son peuple et de sa race, la République d'Haïti — même si les résultats jugés en fonction des critères des économies développées ne sont pas heureux — s'est lancée dans la voie de la promotion économique et sociale.

43. Soutenue par les forces vives de la nation, forces dont les impératifs de la survie exigent la mobilisation, la démocratie haïtienne n'est point une fausse démocratie fondée sur un prétendu équilibre des grands pouvoirs de l'Etat, sur le respect d'une volonté populaire le plus souvent violentée par des groupements fortement organisés, aux intérêts sordides soigneusement camouflés sous des aspects démocratiques. Elle est résolue à assurer l'ascension du peuple haïtien vers plus de lumière, de bien-être matériel, social et spirituel.

44. Dans le domaine du travail, facteur de bien-être, la République d'Haïti, sous la sage conduite de l'hu-

maniste intégral qu'est S. E. le président François Duvalier, a enregistré de nombreuses conquêtes.

45. Une politique visant à libérer l'homme des entraves de la dégradation, de la misère, de l'ignorance et du dénuement, a rendu nécessaire la coordination d'une série d'institutions et de programmes tendant à renforcer progressivement la sécurité sociale.

46. La collaboration du salariat et du patronat a toujours été menacée par des conflits dont la solution, inspirée tour à tour à travers le monde par les tendances antagonistes du néo-colonialisme ou de la dictature du prolétariat, a souvent rompu l'harmonie des éléments moteurs de tout système de production.

47. Pour éviter ce déséquilibre, qui trop souvent tourne à l'avantage d'une minorité dominante en raison du caractère et des incidences du sous-emploi dans les économies sous-développées, le Gouvernement haïtien a créé une législation du travail, dans laquelle le code du travail François Duvalier, inspiré par l'équité, l'impartialité et la justice, constitue un monument qui a engendré des institutions complémentaires.

48. Entre toutes les initiatives prises, il convient de retenir que le programme d'éducation ouvrière planifiée, qui englobe la Division de la préparation ouvrière et le projet relatif à l'artisanat rural — projet prioritaire faisant partie du programme global de développement des zones rurales et mis en œuvre sur une base communautaire vise à l'accélération du développement économique et social, par l'humanisation progressive des travailleurs, appelés à jouer un rôle distinct et toujours plus important.

49. L'organisation, à Port-au-Prince, du séminaire national de la nutrition, suivi de la création du Comité national de lutte contre la malnutrition, l'institution de l'assurance-vieillesse obligatoire, sont des innovations valables qui ne manqueront pas de retenir l'attention du monde civilisé; elles traduisent à n'en pas douter le courage, la force, la foi d'affronter la somme des tribulations et des difficultés que comporte la vie en général, et en particulier la vie d'un gouvernement chargé d'assumer toutes les responsabilités et de donner, avec dignité et honneur, le pain et la paix à tous les fils de la nation.

50. Retenu par ces préoccupations temporelles, mon gouvernement n'a pas pour autant négligé les préoccupations spirituelles. Je me réfère à l'accord du 15 août 1966, qui rétablit des relations amicales entre le Gouvernement haïtien et le Saint-Siège et illustre une nouvelle fois, par l'échange de chefs de mission à l'échelon supérieur, le vif désir qu'ont S. E. le Président à vie de la République d'Haïti et S. S. le Souverain pontife Paul VI, de promouvoir un climat de compréhension plus harmonieux pour favoriser la propagation de la foi chrétienne, l'expansion du clergé national et le progrès spirituel du peuple haïtien.

51. Sur le plan économique, nous nous rendons compte — pour reprendre la pensée de S. E. le président Duvalier — que

"nous ne pourrions jamais, au cours d'une existence humaine, si longue puisse-t-elle être, résoudre tous les problèmes. Cependant, nous les avons affrontés

<sup>5/</sup> Organisation des Etats américains, deuxième Conférence inter-américaine extraordinaire (Rio de Janeiro, 17-30 novembre 1965), Acte final, résolution II.

et continuons de les affronter avec la même énergie et le même courage que ceux qui caractérisent nos réponses aux durs événements qui nous ont frappés."

52. Le Gouvernement haïtien ne continue pas moins à faire face à toutes les difficultés économiques, accentuées par la politique de diminution de l'aide financière suivie par les pays nantis, par la chute des prix de nos principales denrées d'exportation sur le marché extérieur, et aggravées par trois ouragans en moins de deux années.

53. Le passage sur Haïti du dernier ouragan en date, le cyclone Inez, a causé un désastre national. Le grand quotidien new-yorkais, The New York Times, écrit à ce sujet:

"Les conséquences du désastre dans Haïti appauvrie sont encore inconnues, car on n'a rien signalé à ce sujet. Cependant, les voyageurs venant de la péninsule de Tiburon dans le sud-ouest du pays estiment qu'environ 1 000 personnes ont perdu la vie et que 80 p. 100 des maisons de la ville côtière de Jacmel sont détruites. La capitale, Port-au-Prince, qui lors des cyclones des années précédentes, avait toujours été protégée par les hautes montagnes, a été cette fois-ci durement frappée. Un porte-parole de l'ONU en Haïti estime que la capitale a subi des dommages qui peuvent être évalués à 45 millions de dollars."

54. Par ailleurs, selon les rapports parvenus à Port-au-Prince, le cyclone s'est acharné spécialement sur la partie sud du pays, détruisant presque entièrement les villes de Grand-Goave, Petit-Goave, Léogane et Jacmel ainsi que leurs campagnes, frappant durement celles de Miragoane et de Bainet. Les routes sont devenues impraticables et les communications impossibles à cause des rivières en crue. Il n'est pas exagéré d'évaluer à plus de 5 000 le nombre des morts et à un million celui des sinistrés, comme ce fut le cas pour le cyclone Flora.

55. J'ai le plaisir de remercier, au nom du Gouvernement haïtien, les Etats-Unis d'Amérique qui, comme à l'habitude, ont secouru immédiatement les populations affectées et je veux rendre un hommage public à M. Thant, qui a adressé au Gouvernement haïtien sa sympathie et lui a offert en même temps l'aide de l'Organisation. Que M. Thant trouve ici l'expression émue de la reconnaissance du Gouvernement et du peuple haïtiens pour l'aide si généreusement offerte, qui soulagera la détresse du peuple haïtien.

56. Après ce triste intermède, le Gouvernement se remettra courageusement à la tâche de l'équipement du pays, toujours en mobilisant l'effort national, si les puissances dominantes de l'économie occidentale et l'Alliance pour le progrès, dont Haïti est le seul pays d'Amérique à n'avoir bénéficié en rien, refusent systématiquement toute forme de coopération à notre développement.

57. Avec nos propres deniers et avec nos seules ressources techniques, nous avons construit l'aéroport international François Duvalier. Notre fierté a brisé le cercle de l'isolement. Nous achevons aussi le barrage hydro-électrique de Péligre, pour

lequel nous avons déjà dépensé 32 millions de dollars, et des milliers d'hectares de terres cultivables seront irrigués, transformant le département de l'Artibonite en une mer de verdure pleine de belles promesses.

58. Nous n'en continuerons pas moins à frapper à toutes les portes, sans fausse honte, espérant peut-être qu'au septième jour les murs de Jéricho tomberont. Mais si l'égoïsme de ceux qui se retranchent derrière de futiles raisons politiques ne leur permet pas de nous tendre la main, alors nous conquerrons notre indépendance économique, comme nous l'avons fait en 1804 pour l'indépendance nationale, car, seuls et avec nos seules ressources, nous nous sommes déjà engagés à rechercher la solution de nos problèmes généraux.

59. En voilà assez pour réprouver, avec les pays sous-développés, le manque de coopération des pays industrialisés, qui devraient s'inspirer d'une conception mondialiste et instaurer une ère de relations universelles avec le tiers-monde. La coopération ne doit pas être un vulgaire moyen de pression sur les gouvernements des pays bénéficiaires, au service d'intérêts économiques, politiques, voire militaires. Je persiste à répéter qu'elle ne doit pas être une aumône généreuse inspirée par la philanthropie offensante des riches. Si le développement marque le pas et si les formes actuelles d'aide et d'assistance se sont révélées insuffisantes, si la réticence d'anciennes métropoles à y participer retarde la coopération, et si le complexe d'inégalité des pays sous-développés, qui ont consentis à tout perdre sauf l'honneur, a suscité la prévention des nantis, révélée par la médiocrité des résultats et le gaspillage des produits de base, il n'en demeure pas moins que la coopération doit être la conséquence d'un choix libre et judicieux et doit viser l'objectif commun de l'enrichissement mutuel.

60. Je citerai maintenant les mots de Michel Dembélé selon lequel:

"La coopération doit être une action d'interdépendance des peuples, sous-tendue par une éthique. Vouloir s'entraider pour que chaque peuple puisse évoluer avec d'autres, dans la symbiose des valeurs de civilisation, en appliquant la doctrine du droit de tout peuple à disposer des ressources de sa terre et avec le but de renforcer chaque jour davantage la solidarité universelle, voilà dans quel esprit doit s'inscrire la coopération. Elle peut alors devenir l'occasion idéale du "donner et du recevoir" honnête et franc, l'expression d'une solidarité agissante des hommes dans leurs mouvements unitaires vers l'établissement de la paix sur le chemin de la véritable coexistence pacifique. C'est ainsi, et ainsi seulement, que doit être recherchée la solution humaine du sous-développement."

61. Comme chaque année, l'ouverture des travaux de la nouvelle session de l'Assemblée générale a soulevé l'espoir du monde. Les peuples, par leurs représentants ici réunis, ont exprimé, en dépit ou peut-être à cause des circonstances adverses, leur foi dans le destin de l'Organisation, leur attachement sans réserve à ses nobles buts et principes.

62. Il nous semble que sous cette voûte n'a cessé de retentir, depuis l'ouverture de nos travaux, l'écho des aspirations des communautés de toutes races et de toutes langues vers la paix, la sécurité, le bien-être généralisé, et que l'accent sincère des interventions et des déclarations n'a été que le témoignage de l'universelle inquiétude des hommes.

63. S'il arrivait que les colonnes de ce temple s'écroulent, l'humanité entière serait alors condamnée à brève échéance à être ensevelie sous les ruines d'où s'échapperaient, avec des cris de souffrance et d'agonie sans nombre, les corps broyés, mutilés, défigurés des derniers survivants.

64. Les nations pleinement conscientes de ce péril constant devraient, par une rétrospection féconde, pouvoir repousser les ombres funestes de la volonté de puissance et de l'égoïsme stérile si contraires à l'esprit de conciliation et de fraternité humaine. Puisse l'image de cette fiction, toujours présente à notre esprit, revitaliser les buts et les principes des Nations Unies et amener une paix plus stable, une solidarité plus humaine sous l'égide de la coopération internationale.

65. M. PACHACHI (Irak) [traduit de l'anglais<sup>6/</sup>]: Monsieur le Président, je suis sûr que vous me comprendrez si je dis qu'en vous présentant mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence, je fais plus que rendre l'hommage respectueux qui est dû à un nouveau Président. Sur un plan personnel, nous avons toujours coopéré de la façon la plus intime et la plus étroite au cours des 10 années où nous avons servi côte à côte cette organisation.

66. Pour mon pays votre élection revêt une signification toute particulière. Le grand héritage spirituel commun à nos deux peuples a renforcé notre amour et notre admiration pour le peuple afghan qui, pendant des siècles a livré un courageux et vaillant combat pour préserver sa liberté et son identité nationale.

67. Je voudrais également dire l'estime et l'admiration que nous avons pour M. Amintore Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, qui a dirigé nos travaux avec tant de distinction et de compétence au cours de la précédente session.

68. Nous nous réunissons à la présente session dans un climat de profonde inquiétude. Cependant, quelques rayons d'espérance viennent éclairer un tableau qui autrement n'eût été que sombre et triste. Nous sommes heureux de constater que la marée irrésistible de la libération nationale continue de réclamer la liberté pour un nombre croissant de peuples. Au cours de la présente session, nous avons accueilli un nouveau Membre, la Guyane, dans la famille des Nations Unies, et, sous peu, nous en accueillerons deux autres, le Botswana et le Lesotho. A ces nouveaux Etats, je présente nos félicitations les plus sincères. Nous serons heureux de coopérer de la façon la plus étroite avec leurs représentants.

69. Mais un fait qui nous cause une satisfaction toute particulière est le retour de l'Indonésie, reve-

nue occuper dans notre organisation la place qui lui revient. Son apport précieux à nos travaux nous a manqué, et il nous plaira d'entendre à nouveau la voix de ce grand pays retentir dans cette salle pour défendre les causes que nous chérissons tous.

70. En examinant la situation qui existe dans le monde, nous partageons sans réserve les opinions exprimées par le Secrétaire général dans son Introduction au Rapport annuel, où il affirme:

"Durant l'année écoulée, tous ceux qui aspirent à une coopération internationale plus large pour assurer la paix et le bien-être de l'humanité et qui œuvrent dans ce sens auront eu le sentiment que les déceptions, une fois encore, ont pesé plus lourd que les progrès modestes réalisés dans quelques domaines." [A/6301/Add. 1, p. 1.]

71. Une guerre cruelle et insensée continue à infliger des souffrances sans nom au peuple du Viet-Nam. En Afrique, le racisme et le colonialisme continuent à défier impunément le reste du monde. Dans la patrie arabe, nos frères d'Aden et d'Oman continuent à se battre pour libérer leur terre du joug colonialiste, tandis que l'injustice sans précédent infligée au peuple de la Palestine n'est pas encore réparée.

72. Si nous considérons les problèmes majeurs qui se posent au monde, nous constatons qu'aucune initiative importante n'a été prise dans le domaine du désarmement, qu'aucun progrès appréciable n'a été enregistré en matière de développement économique, que nous n'avons pas avancé dans l'œuvre vitale du maintien de la paix. Sur ce dernier problème, les divergences de vues qui sont apparues au sujet du financement des opérations de maintien de la paix n'ont pas encore été résolues, et l'avenir de l'Organisation en tant qu'instrument efficace de paix demeure incertain.

73. Les questions qui se posent n'ont pas seulement trait à des problèmes pratiques tels que la création, l'organisation, la gestion et le financement d'opérations de maintien de la paix, pas plus qu'elles ne se limitent au problème constitutionnel de l'interprétation de la Charte et de la délimitation des domaines de compétences respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces questions mettent en cause le concept et la philosophie mêmes des Nations Unies. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'a pas fait de progrès appréciables dans ses travaux au cours de l'année écoulée. Son rapport [A/6414], comme l'a dit à fort juste titre le Secrétaire général, est un rapport négatif. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale, à la présente session, de donner un nouvel essor aux activités des Nations Unies dans ce domaine, dont l'importance est tellement vitale pour l'avenir de notre organisation.

74. Pour des raisons que nous connaissons tous, l'Assemblée générale n'est pas officiellement saisie à la présente session de la question du Viet-Nam. Cependant, il s'agit d'une situation lourde des plus graves dangers pour la paix et la sécurité internationales, et qui cause des souffrances et des déchirements inimaginables aux populations de ce malheureux pays. En tant que Membres d'une organisation vouée à la paix nous avons donc le devoir

<sup>6/</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

d'exprimer notre inquiétude, dans l'espoir que notre voix collective poussera les pays directement intéressés à mettre fin à cette grave menace à la paix.

75. La première chose dont il faut se souvenir à propos de la guerre au Viet-Nam, c'est qu'elle n'a pas éclaté brusquement. Ce qui a commencé par être un conflit interne s'est progressivement élargi, et une escalade s'est opérée, dans la conviction erronée que seul un plus grand effort militaire permettrait de résoudre le problème. Et cela a conduit inévitablement à des bombardements systématiques et massifs, à une échelle sans précédent si l'on tient compte de l'exiguïté de la région intéressée.

76. Afin de faire face à cette situation de façon efficace, il est nécessaire, à mon avis, de définir la nature véritable du conflit. Le premier fait qu'il faut garder présent à l'esprit lorsqu'on réfléchit à la situation au Viet-Nam, c'est qu'il s'agit essentiellement d'une guerre civile. Puisque c'est une guerre civile livrée pour des raisons politiques, et dont l'objet est d'assurer la réalisation de certains buts politiques, il est évident qu'aucune solution militaire n'est possible, et que la seule solution qui puisse se révéler durable doit être fondée sur les désirs librement exprimés par la population du Viet-Nam.

77. Pour obtenir ce résultat, il faut empêcher que la guerre ne s'étende. Cela pourrait être obtenu par une cessation complète des bombardements, ainsi que par la réduction des opérations militaires et la cessation de tout renforcement en hommes et en matériel. Le règlement politique ultime devra se fonder sur les Accords de Genève de 1954 qui prévoient l'indépendance, l'unité et la neutralisation du Viet-Nam. Comme l'a dit l'éminent Ministre des affaires étrangères de la France:

"Revenir aux Accords de Genève, c'est-à-dire convenir d'évacuer toutes les forces étrangères et de défendre qu'elles puissent revenir, interdire toute ingérence du dehors, quelle qu'elle soit, dans les affaires du Viet-Nam, moyennant l'engagement de celui-ci de maintenir à l'avenir une politique de stricte neutralité, toutes ces dispositions faisant l'objet d'un traité international que signeraient, et par lequel en conséquence s'engageraient, toutes les grandes puissances et les autres pays directement intéressés." [1420ème séance, par. 76.]

78. Un autre problème important, qui a une incidence directe sur la paix dans l'Asie du Sud-Est, est le fait que la République populaire de Chine continue à se voir refuser la place qui lui revient aux Nations Unies.

79. L'attitude de mon pays à cet égard est très nette; elle a été exposée tous les ans depuis 1958. La restitution à la Chine du siège qui lui revient comme Membre fondateur des Nations Unies, ne saurait être différée davantage, étant donné la situation dangereuse qui existe en Asie du Sud-Est et le stade critique où est parvenu l'examen des problèmes du désarmement, notamment en ce qui concerne la prolifération des armes nucléaires.

80. Avec le problème du Viet-Nam viennent à l'esprit deux autres questions qui figurent à l'ordre du jour

de la présente session. Il s'agit de la question de la non-ingérence dans les affaires internes des Etats et de la question des bases militaires.

81. Comme de nombreux autres pays arabes, mon pays a longtemps souffert de l'ingérence de l'étranger dans ses affaires nationales. Au surplus, comme cela est bien connu, il y a peu de régions dans le monde qui aient été aussi touchées par l'implantation de bases militaires étrangères. Ces bases ont été utilisées, et le sont encore, pour empêcher certaines parties de notre patrie arabe d'accéder à la liberté et à l'indépendance. Ces bases sont surtout utilisées pour maintenir des rapports d'inégalité et pour défendre des positions de force. Nous espérons, par conséquent, que la présente session adoptera une résolution qui réaffirmera la Déclaration de non-ingérence et en assurera la mise en vigueur, ainsi qu'une résolution sur les bases militaires, selon les directives proposées par l'éminent Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique.

82. Je me tourne maintenant vers notre région, le Moyen-Orient, où nous constatons que la grave injustice dont a été victime la population de Palestine, par la création d'Israël, continue d'être la principale source de tensions dans cette région.

83. On a souvent demandé pourquoi les Arabes refusent de se résigner à la perte de la Palestine et de reconnaître Israël comme un fait de la vie internationale. Parmi ceux qui posent cette question, certains reconnaissent volontiers qu'il a été injuste de créer un Etat d'immigrants étrangers en déposant de ses terres un peuple tout entier. Tout en étant pleinement conscients de la tragédie qui s'est abattue sur la population de Palestine, ils conseillent aux Arabes d'essayer de s'accommoder de cette injustice et de l'accepter comme un fait inéluctable.

84. Mais la vérité, c'est que le peuple arabe ne peut accepter une thèse aussi dangereuse, car elle implique qu'une fois une injustice commise, une fois une situation illégale créée et maintenue par la force des armes, les victimes de cet état de choses doivent accepter leur sort; et c'est un encouragement à l'agression. Si nous devons accepter une telle thèse, qui sanctifie et perpétue des situations créées par la force et par les actes d'agression, ce serait déchirer notre Charte et tourner en dérision tous les nobles principes et idéaux qui y sont consacrés.

85. La tragédie du peuple de Palestine est unique, sans parallèle dans l'histoire de ce siècle ou de tout autre siècle des temps modernes. L'agression sioniste en Palestine ne représentait pas seulement une invasion armée d'un pays et l'imposition aux habitants d'une domination étrangère. Son but était de détruire la communauté arabe de Palestine et de détacher du reste du monde arabe, à tout jamais, un pays qui en faisait partie intégrante depuis plus de 14 siècles. En aucun autre territoire occupé dans le monde une telle éviction de ses habitants, par la voie d'expulsions massives, n'a été l'objet avoué des usurpateurs étrangers, pas même en Afrique du Sud, pas même en Rhodésie. Voilà pourquoi le problème de la Palestine doit être considéré comme un conflit qui oppose le peuple de la Palestine,

décidé à retrouver sa patrie sous la direction de l'Organisation pour la libération de la Palestine, et les envahisseurs sionistes, qui voudraient voir leur agression légalisée et consolidée.

86. Les réfugiés arabes de Palestine sont un témoignage vivant de l'un des crimes les plus graves jamais commis contre un peuple. Ils continuent à réclamer le droit de retourner dans leur patrie ancestrale. Ce droit ne saurait faire l'objet de négociations. C'est un droit absolu et sans conditions qui a été solennellement proclamé et réaffirmé par l'Assemblée générale dans chacune des résolutions qu'elle a adoptées sur le problème des réfugiés depuis 1948, mais Israël a constamment traité ces résolutions par le mépris et les a constamment violées.

87. Il en est qui nous disent que "l'eau a passé sous les ponts" et que nous devons maintenant nous occuper de la situation de fait. Mais comment les Nations Unies pourraient-elles accepter cette thèse sans violer chacun des principes de leur Charte? Comment les Nations Unies survivraient-elles si elles cédaient à l'opportunisme et se laissaient transformer en un instrument pour consolider l'agression? Pour ce qui est du problème des réfugiés arabes de Palestine, non seulement nous insisterons pour que soit appliqué pleinement et sans réserve le paragraphe 11 de la résolution 194 (III), qui reconnaît aux réfugiés le droit au rapatriement ou à l'indemnisation, mais nous insisterons également auprès de l'Assemblée pour qu'elle prenne des mesures efficaces pour garantir le droit inviolable de libre choix qui a été reconnu aux réfugiés et réaffirmé tous les ans depuis 1948.

88. En ce qui concerne l'assistance aux réfugiés, nous sommes heureux de dire que, bien que l'Irak ait pris entièrement à sa charge les 10 000 réfugiés de Palestine qui se trouvent sur son territoire, mon gouvernement, cette année, a décidé de contribuer, en plus de l'aide directe qu'il fournit aux réfugiés résidant en Irak, une somme de 100 000 dollars à l'UNRWA. Nous le faisons parce que nous estimons qu'en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies nous devons assumer notre part de responsabilité envers l'organisation qui s'occupe des réfugiés, en attendant que ceux-ci puissent regagner leur patrie.

89. En ce qui concerne la question d'Aden et de l'Arabie du Sud occupée, les Nations Unies ont joué un rôle actif et utile dans la recherche des meilleurs moyens qui permettent aux populations du territoire d'accéder à la liberté et à l'indépendance dans les meilleures conditions, par des méthodes pacifiques et ordonnées, conformément à la Charte. Une résolution adoptée en 1963 [1949 (XVIII)] et réaffirmée en 1965 [2023 (XX)] par l'Assemblée générale contient un clair programme d'action, qui doit servir de directives à la Puissance administrante pour que celle-ci — en coopérant avec les Nations Unies — conduise le territoire vers l'indépendance; elle fixe également certaines conditions et certaines mesures concrètes qui doivent être prises avant l'accession à l'indépendance.

90. Au mois de juin dernier, le Comité spécial des Vingt-Quatre a adopté, au Caire, une résolution [A/6300/Rev.1, chap. VI, par. 382] par laquelle il

priait le Secrétaire général de constituer une mission qui se rendrait dans le territoire pour consulter les populations intéressées et la Puissance administrante sur les moyens de mettre en œuvre la résolution et les mesures à prendre par les Nations Unies pendant la période précédant immédiatement l'indépendance. Nous avons espéré que cette mission serait envoyée immédiatement dans le territoire. Cela n'a pu se faire, surtout parce que la Puissance administrante — à laquelle on avait maintes fois demandé de déclarer qu'elle acceptait les résolutions de l'Assemblée générale — l'a finalement fait en posant certaines conditions inacceptables. Le Gouvernement britannique, au mois d'août dernier, a en effet déclaré [*ibid.*, chap. VI, Annexe V, par. 6] que s'il acceptait ces résolutions en principe, il tenait cependant à attirer l'attention sur ses prétendus engagements envers le Gouvernement fédéral de l'Arabie du Sud, ainsi qu'envers les différents souverains de la région, déclarant que de tels engagements ne pouvaient être amendés ou modifiés sans l'assentiment des intéressés.

91. Cette déclaration, que le Gouvernement britannique a qualifiée de "réserve", a donné l'impression que ce gouvernement ne pourrait pas mettre en œuvre unilatéralement les modifications constitutionnelles qu'exigent les résolutions de l'Assemblée générale avant que des élections générales aient lieu sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies.

92. Ma délégation estime que si cette réserve était acceptée les résolutions perdraient toute signification, car ce sont précisément ces mesures constitutionnelles intermédiaires demandées dans les résolutions qui rendent nécessaire la présence des Nations Unies dans le territoire, et sans elles, les préparatifs appropriés ne pourraient être faits pour permettre au territoire d'accéder à l'indépendance. Nous avons donc le très sincère espoir que le Gouvernement britannique voudra bien revenir sur sa déclaration et se déclarer disposé à coopérer avec les Nations Unies pour mettre ces mesures en application.

93. Nous avons donc été heureux d'entendre le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni déclarer l'autre jour, du haut de cette tribune, que son gouvernement était tout disposé à coopérer avec les Nations Unies. Il a dit:

"Plus récemment, nous avons fait savoir que nous acceptions les résolutions de l'Assemblée générale sur Aden de 1963 et de 1965 [résolutions 1949 (XVIII) et 2023 (XX)], résolutions qui, entre autres choses, nous demandaient de nous retirer de cette base; nous avons dit au Secrétaire général que nous serions heureux de coopérer avec une mission spéciale des Nations Unies pour recommander des mesures pratiques touchant la pleine application de ces résolutions." [1436ème séance, par. 60.]

Aucune réserve n'ayant été faite, nous espérons que cela sera clairement et officiellement réaffirmé au Secrétaire général avant que la mission ne commence son importante tâche historique.

94. La question d'Oman continue de préoccuper très gravement mon gouvernement. La lutte pour la

liberté et l'indépendance du peuple d'Oman se poursuit depuis plus de 10 ans. La question a été renvoyée au Comité des Vingt-Quatre en tant que problème colonial où la puissance coloniale a recours à la force pour sauvegarder sa position de privilège et d'influence. Mon gouvernement exprime l'espoir qu'à la présente session de l'Assemblée générale des mesures seront prises pour placer le problème dans ses justes perspectives et pour amorcer le processus de libération nationale à Oman grâce à une action internationale collective, comme cela a été le cas pour d'autres anciens territoires coloniaux.

95. Je me tourne maintenant vers le continent africain. Dans le passé, nous avons déjà dit combien nous déplorions que le Gouvernement britannique ne semble pas disposé à prendre des mesures énergiques pour mettre fin au régime rebelle illégal constitué par la minorité raciste en Rhodésie. Il est absolument clair que les demi-mesures prises jusqu'ici n'ont fait aucune impression sur ce régime et n'ont guère de chances d'en faire, et qu'elles n'offrent aucun espoir réel à la majorité africaine opprimée. Il est loin d'être certain que des sanctions obligatoires sélectives suffiraient à résoudre le problème. Ma délégation appuie pleinement les Etats africains qui exigent que l'on ait recours à la force pour mettre fin au règne de la minorité raciste.

96. Les efforts désespérés que fait le Portugal pour garder un pied en Afrique échoueront inévitablement devant la puissance marée du nationalisme africain. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies — et plus spécialement ceux qui entretiennent des relations particulières avec le Portugal — devraient assumer leurs responsabilités et aider à la liquidation sans délai de l'empire colonial portugais en Afrique. L'Afrique du Sud continue à défier les Nations Unies et l'opinion publique mondiale en continuant à occuper illégalement le Sud-Ouest africain et à pratiquer la politique d'apartheid. Mon gouvernement fera tout en son pouvoir pour soulager les souffrances des victimes de l'apartheid; il donnera son appui à toute mesure que prendront les Nations Unies pour obtenir que le Gouvernement sud-africain se soumette aux nombreuses résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale.

97. La question du Sud-Ouest africain fait encore l'objet de discussions en séance plénière. Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exposer ses vues et, par conséquent, je me bornerai à déplorer que la Cour internationale de Justice ne se soit pas prononcée quant au fond. La Cour a fui ses responsabilités et son devoir en se retranchant derrière un point de droit qui n'aurait jamais dû influencer sur son arrêt dans une affaire ayant des conséquences politiques et juridiques si importantes. Il est maintenant du devoir de l'Assemblée générale de prendre des mesures efficaces pour soustraire la population du Sud-Ouest africain à la domination des racistes sud-africains.

98. L'année qui vient de s'écouler a été décevante sur le plan du désarmement et du développement économique. Le Comité des dix-huit pour le désarmement n'a pu faire aucun progrès réel pour résoudre certains des problèmes qui doivent encore être

résolus avant que l'on puisse aboutir à un désarmement général et complet.

99. Une question particulièrement urgente est celle de la nécessité de conclure un traité international pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. La solution de ce problème ne saurait être longtemps ajournée. Si rien n'est fait dans les mois à venir, il pourrait être trop tard pour empêcher la dissémination des armes nucléaires, avec toutes les conséquences effroyables que cela implique pour l'humanité tout entière. Nous avons été récemment encouragés d'apprendre qu'un accord semblait imminent entre les deux grandes puissances nucléaires en vue de la conclusion d'un traité sur la non-prolifération et sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

100. A la présente session, l'Assemblée générale doit faire un effort résolu pour dégager le plus grand accord possible sur les principes qui devraient guider l'année prochaine le Comité des Dix-Huit dans ses délibérations. Nous espérons également que les efforts déployés pour organiser une conférence mondiale du désarmement seront couronnés de succès et que cette conférence, à laquelle participeront toutes les grandes puissances militaires, y compris la République populaire de Chine, pourra être convoquée dans le courant de l'année prochaine.

101. Les pays en voie de développement, dont le mien, sont engagés dans une tâche gigantesque consistant à reconstruire leur société sur des fondements modernes et progressistes. La communauté internationale semble seulement maintenant comprendre et apprécier la nature et l'ampleur de ce problème.

102. Cependant, l'on n'a pas encore sérieusement abordé la question du fossé qui sépare les pays en voie de développement des pays développés. Le Programme des Nations Unies pour le développement y a apporté une contribution utile, mais ses ressources sont limitées et tristement insuffisantes. Conscient de cette situation, mon pays, en témoignage de son appréciation et de la confiance qu'il apporte à ce programme, a augmenté de 33 p. 100 sa contribution au Fonds spécial et de 25 p. 100 au Programme élargi d'assistance technique. Cependant, les Nations Unies ne peuvent encore traiter de façon efficace le problème crucial du financement du développement. Nous admettons parfaitement que la clef de ce problème du financement réside dans le commerce plutôt que dans l'assistance, et nous estimons que des mesures auraient dû être prises depuis longtemps pour qu'une plus grande proportion d'assistance financière soit accordée par voie multilatérale.

103. Les six premières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement ont été décevantes. Le taux de croissance n'a pas encore atteint le niveau de 5 p. 100 envisagé dans la résolution que l'Assemblée générale a adoptée en 1961. L'Assemblée générale et, sous son autorité, le Conseil économique et social doivent donc agir avec vigueur pour renverser cette tendance durant les dernières années de la Décennie. Cela ne peut être obtenu que si les pays développés se montrent plus disposés à harmoniser leurs échanges et leur politique économique avec les objectifs de la Décennie. De leur côté, les pays

en voie de développement doivent redoubler d'efforts et adopter des politiques économiques et financières plus saines et plus progressistes qui les aideront à parcourir le long et difficile chemin qu'ils ont encore devant eux.

104. J'ai gardé pour la fin de ma déclaration ce que je considère comme la question la plus importante à laquelle l'Assemblée générale doit faire face à la présente session, c'est-à-dire la décision de U Thant de ne pas se représenter aux élections du Secrétaire général. U Thant a rendu de grands services à notre organisation et il s'est acquis la confiance et l'estime de tous. Nul ne saurait vraiment contester le bien-fondé des raisons qui l'ont amené à prendre sa décision; nous espérons qu'elle n'est pas irrévocable. Je me joins aux nombreux représentants qui m'ont précédé pour exprimer l'espoir que U Thant pourra revenir sur sa décision, d'autant plus qu'il semble qu'ont ait largement répondu à l'appel qu'il nous a lancé à tous de traiter avec le plus grand sérieux les problèmes et les difficultés qui l'ont conduit à prendre cette décision. Nous le prions de rester parce que nous avons besoin de lui en cette période critique de la vie de l'Organisation à laquelle il s'est dévoué si totalement.

105. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [traduit du russe]: Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la haute charge de Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de vous souhaiter le plein succès dans la conduite de ses travaux. Nous voudrions également réitérer notre vœu de voir U Thant continuer d'œuvrer parmi nous ces prochaines années au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

106. L'Assemblée générale est saisie, à la présente session, d'un grand nombre de questions qui ont une importance capitale pour les destinées du monde entier et qui touchent aux intérêts de tous les peuples de notre planète. Se fondant sur l'initiative et l'expérience des pays pacifiques, l'Assemblée générale peut et doit résoudre ces questions de façon équitable, conformément aux buts des Nations Unies, mettre au point des mesures efficaces pour renforcer la paix et la coopération entre les peuples et élargir et affermir les solides assises que nous avons su édifier par nos résolutions antérieures.

107. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté toute une série de décisions constructives qui ont reçu l'appui des peuples épris de paix. Elle a notamment proclamé la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté [résolution 2131 (XX)]. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement a été chargé de préparer un traité qui serait exempt de toute échappatoire qui pourrait permettre la dissémination des armes nucléaires. De même, la résolution dans laquelle l'Assemblée générale prie les puissances coloniales de démanteler les bases militaires installées dans les territoires coloniaux et de s'abstenir d'en établir de nouvelles [résolution 2105 (XX)] est d'une grande importance. La mise

en œuvre dans la pratique de ces résolutions contribuerait sans aucun doute à renforcer la paix.

108. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Au contraire, force nous est de constater que la situation dans le monde n'a fait que se détériorer par suite de l'extension de l'agression des Etats-Unis d'Amérique au Viet-Nam, ainsi que des actes d'agression commis par ce pays contre les populations du Laos et du Cambodge. Les Etats-Unis d'Amérique continuent aussi leurs provocations contre Cuba. Les impérialistes et les colonialistes recourent à diverses méthodes — tant anciennes que nouvelles — pour écraser brutalement les mouvements de libération nationale, étouffer les libertés démocratiques et porter atteinte à la souveraineté des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Enfin, les visées revanchardes des militaristes d'Allemagne occidentale, qui sont forts de l'appui des milieux dirigeants américains, constituent également un danger pour la paix.

109. Il y a moins d'un an nous adoptions à l'unanimité la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et de la protection de leur indépendance et de leur souveraineté. Hélas, les applaudissements qui avaient alors éclaté dans la salle de l'Assemblée ont été étouffés par les explosions des bombes américaines et les salves de l'artillerie américaine qui sèment la mort et détruisent les fruits du travail pacifique du peuple vietnamien épris de liberté. La soldatesque américaine n'a tenu aucun compte des obligations solennelles, proclamées dans cette déclaration, qui avaient été assumées au nom des Etats-Unis d'Amérique par le représentant de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

110. N'est-ce pas là la preuve que si, en paroles, certains Etats Membres de l'ONU se rangent à la volonté de la majorité, dans la pratique ces mêmes Etats continuent de violer de façon flagrante la Charte des Nations Unies et poursuivent une politique lourde de menaces pour la paix. Ainsi, que valent les déclarations hypocrites des dirigeants américains qui prétendent explorer les "voies pacifiques" qui permettraient de régler le "problème vietnamien" qu'ils ont eux-mêmes créé? Comment peut-on concilier les "pourparlers de paix" avec le bombardement, par l'aviation américaine, de la République démocratique du Viet-Nam, avec l'accroissement constant des effectifs américains dans le Viet-Nam du Sud et avec, enfin, l'extension des opérations militaires et des expéditions punitives? Voyons un peu les dimensions qu'a prise la guerre d'agression que les Etats-Unis d'Amérique mènent contre le peuple vietnamien. On compte à l'heure actuelle dans le Viet-Nam du Sud un interventionniste américain pour 40 habitants: vieillards, femmes et nourrissons compris. Après l'annonce faite par le représentant des Etats-Unis à la 1412ème séance de l'Assemblée générale de la nouvelle "initiative de paix" que son pays aurait prise, les Etats-Unis ont renforcé leurs effectifs au Viet-Nam de 7 000 officiers et hommes de troupe. Selon la revue américaine *Foreign Affairs*, (numéro d'octobre 1966), le tonnage des bombes américaines déversées sur le Viet-Nam en 1966 dépasserait celui des bombes qui avaient été lâchées

par les avions américains sur le théâtre d'opérations du Pacifique au cours de la seconde guerre mondiale. Malgré cela, le Gouvernement des Etats-Unis ne cache pas son intention de renforcer encore très sensiblement ses effectifs au Viet-Nam et de poursuivre l'escalade de la guerre.

111. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique viole d'une façon flagrante les Accords de Genève sur l'Indochine. De plus, utilisant tous les moyens de pression politique et économique possible, il a entraîné à ses côtés dans cette aventure criminelle les fantoches de Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Philippines qui ont envoyé des unités au Viet-Nam du Sud, ainsi que certains autres pays d'Asie qui permettent que les bases militaires américaines installées sur leur sol soient utilisées pour renforcer l'agression américaine dans l'Asie du Sud-Est.

112. S'étant montrés incapables de faire plier le peuple vietnamien épris de liberté, les interventionnistes américains se sont fixé pour objectif de paralyser la vie dans la République démocratique du Viet-Nam et dans les zones que contrôlent les patriotes du Viet-Nam du Sud. C'est de propos délibéré qu'ils détruisent les entreprises industrielles, les installations d'irrigation, les réservoirs d'eau, les champs cultivés, les hôpitaux et les maisons d'habitation, ne reculant même pas devant le massacre d'habitants pacifiques et innocents. Ils n'hésitent pas à utiliser des moyens de destruction barbares comme le napalm et les gaz toxiques dont l'emploi est pourtant condamné et interdit par le Protocole de Genève de 1925<sup>1/</sup>.

113. Si les Etats-Unis d'Amérique voulaient vraiment mettre fin à la guerre au Viet-Nam, ils devraient accepter les propositions du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud puisqu'elles répondent pleinement aux dispositions des Accords de Genève. Or, les Etats-Unis n'en veulent rien entendre. Ils veulent s'arroger le droit machiavélique en vertu duquel c'est l'agresseur qui dicte ses conditions de paix comme en témoigne notamment la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis, M. Goldberg. Sa proposition revient à dire que les Etats-Unis seraient disposés à mettre fin aux bombardements de la République démocratique du Viet-Nam mais à la condition que les forces patriotiques du Viet-Nam du Sud capitulent devant l'agresseur. M. Goldberg a également déclaré que les Etats-Unis seraient prêts à retirer leurs forces armées du Viet-Nam du Sud si celles des autres pays l'étaient aussi. Or, le monde entier sait fort bien quelles forces armées se trouvent au Viet-Nam du Sud, celles des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que des unités de leurs complices dans l'agression, dont le retrait dépend entièrement des Etats-Unis eux-mêmes.

114. C'est avec satisfaction que nous constatons que nombreux sont les représentants qui, exprimant

la volonté de leur peuple, condamnent l'agression américaine au Viet-Nam et exigent qu'il y soit mis fin sans tarder.

115. Mais c'est avec regret que nous constatons aussi que certains orateurs, qui ont pris la parole pendant la discussion générale, ont manqué d'esprit de suite lorsqu'ils ont analysé la situation au Viet-Nam. Le représentant de la Thaïlande a eu le rôle peu enviable d'essayer de défendre les agresseurs américains et de justifier en même temps les actes d'hostilité dont son pays se rend coupable dans la péninsule indochinoise, ainsi que l'utilisation par les Etats-Unis d'Amérique du territoire thaïlandais pour organiser des actes d'agression contre le Viet-Nam.

116. Le Gouvernement et le peuple de la RSS de Biélorussie joignent leur voix à celle de tous les peuples du monde qui veulent que l'on mette fin immédiatement et sans conditions aux bombardements de l'aviation américaine sur la République démocratique du Viet-Nam et que toutes les troupes américaines et celles de leurs alliés soient retirées du Viet-Nam du Sud afin de créer les conditions qui permettront au peuple vietnamien de régler ses affaires intérieures comme il l'entend.

117. La situation internationale extrêmement complexe créée par l'intervention constante des puissances impérialistes dans les affaires des autres peuples appelle l'adoption de mesures qui barreraient la route à ceux qui refusent de respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et les décisions constructives de l'Assemblée générale.

118. A notre avis, la proposition de l'Union soviétique qui figure dans le projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté" [A/6397] répond pleinement à cet objectif. L'Assemblée générale doit prévenir les Etats qui, en violation de la Charte de L'ONU et de la Déclaration précitée, se livrent à une intervention armée dans les affaires intérieures d'autres Etats et d'autres peuples qu'ils assument ainsi aux yeux de tous les peuples la responsabilité de toutes les conséquences qui peuvent en découler, notamment pour lesdits Etats.

119. De son côté, la proposition de l'URSS touchant la "renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires" [A/6398] est d'une grande actualité. En dépit de la décision prise par l'Assemblée générale à sa session précédente [résolution 2028 (XX)], le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'a pas été en mesure de mettre au point ni de présenter un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La raison en est avant tout que les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique veulent inclure dans un tel traité des dispositions qui, en fait, offriraient aux revanchards d'Allemagne occidentale la possibilité de trouver une échappatoire pour acquérir l'arme nucléaire. Cela est d'ailleurs parfois admis aux Etats-Unis même. La déclaration que le sénateur

<sup>1/</sup> Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé le 17 juin 1925. Voir Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (No 2138), 1929, p. 65.

Joseph Clark a faite le 15 juillet 1966 est significative à ce propos. Il a déclaré:

"Je suis convaincu que, si le Département d'Etat autorisait les représentants américains à Genève à accepter les conditions soviétiques — à savoir d'interdire aux Allemands de l'Ouest l'accès à l'arme nucléaire —, on aurait alors une possibilité réelle de conclure un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires."

120. Les prétentions de Bonn en matière nucléaire sont directement liées à ses visées territoriales. La République fédérale d'Allemagne devient de plus en plus un dangereux foyer de guerre car c'est l'unique Etat d'Europe qui demande une révision des traités de paix et proclame ses prétentions sur le territoire d'autres Etats. L'esprit de revanche pénètre la politique extérieure et intérieure de la République fédérale d'Allemagne.

121. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN, c'est-à-dire entre 1955 et 1965, le Gouvernement de l'Allemagne occidentale a dépensé plus de 150 milliards de marks pour créer et perfectionner son appareil militaire et a décuplé les effectifs de la Bundeswehr. Le budget de la République fédérale d'Allemagne pour l'exercice en cours prévoit des dépenses militaires qui représentent presque le quintuple des crédits alloués par le Gouvernement de Bonn aux besoins sociaux et médicaux. C'est à un rythme accéléré que l'on est en train d'équiper les forces armées de la République fédérale d'Allemagne de fusées et d'avions capables de transporter des charges nucléaires vers leurs cibles. Au dire du général Trettner, ancien inspecteur général de l'armée allemande, la Bundeswehr dispose à l'heure actuelle d'une force de frappe comparable à celle de la Wehrmacht d'Hitler.

122. On trouve en République fédérale d'Allemagne des centaines d'unions, d'organisations et d'associations, toutes très actives, dont les objectifs sont ouvertement nazis, militaristes ou revanchards. Elles bénéficient de l'appui déclaré des milieux gouvernementaux et de hautes personnalités allemandes sur tous les plans — politique, moral et matériel. Les programmes scolaires, la littérature, la presse, le cinéma et la télévision sont imprégnés du poison militariste et revanchard. Les officiers et généraux allemands inculquent aux soldats de la Bundeswehr des idées délirantes de revanche.

123. Tout cela suscite les inquiétudes justifiées des peuples européens qui sont bien placés pour comprendre tout le danger que présentent ces visées et ce désir de revanche des militaristes allemands. En effet, deux fois en une génération, l'agression allemande a déferlé sur de nombreux pays d'Europe, infligeant des destructions indicibles et entraînant des pertes humaines irréparables. Notre peuple n'oubliera jamais que, pendant la dernière guerre mondiale, l'occupant fasciste a tué, sur le territoire de Biélorussie, plus de 2 200 000 personnes et que 380 000 fils et filles de Biélorussie ont été déportés dans les bagnes de l'Allemagne fasciste. Enfin, pendant trois années d'occupation, l'occupant fasciste a pillé et détruit plus de la moitié des richesses nationales.

124. Le peuple de Biélorussie, ainsi que les autres peuples épris de paix, souscrit entièrement au vaste programme, répondant aux intérêts de tous les peuples, que les Etats membres de Traité de Varsovie ont élaboré en vue de régler les problèmes européens et que l'on trouve exposé dans la Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe adoptée en juillet 1966 à la Conférence de Bucarest. Tout doit être fait pour que les mesures préconisées dans la Déclaration soient mises en œuvre.

125. Connaissant l'appétit féroce des militaristes allemands, nous demandons résolument que l'on coupe court aux desseins agressifs des revanchards de Bonn et qu'on leur enlève toute possibilité d'acquiescer l'arme nucléaire. Pour ce faire, il faut adopter sans plus tarder la résolution relative à la "Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires" et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la conclusion aussi rapide que possible du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

126. Une des raisons de la tension internationale est l'existence de bases militaires étrangères, ces points d'appui des menées agressives des puissances impérialistes sont utilisées notamment pour écraser les mouvements de libération nationale et pour intervenir, directement ou indirectement, dans les affaires des autres Etats, ainsi que pour perpétuer le colonialisme. Non seulement les bases étrangères sont une menace permanente pour les Etats voisins, mais d'ores et déjà certaines d'entre elles sont utilisées à des fins d'agression.

127. Les Etats sur le territoire desquels sont établies des bases militaires étrangères ne peuvent non plus se sentir en sécurité car leurs peuples risquent d'être entraînés dans un conflit militaire à la suite d'une décision prise par le gouvernement étranger qui possède ces bases.

128. L'élimination des bases militaires établies en territoire étranger non seulement tranquilliserait les peuples des pays où elles sont établies quant à leur avenir mais leur donnerait aussi l'assurance qu'une bombe nucléaire américaine ne viendrait pas s'égarer par hasard sur leur territoire. De plus, la population de ces pays disposerait de vastes superficies de terres cultivables qui sont actuellement occupées par les bases militaires, les polygones de tir et autres installations militaires.

129. L'élimination des bases militaires aurait également une grande importance pour les pays qui les possèdent. Elle libérerait des ressources considérables qui pourraient être affectées au bien-être de la population et à l'octroi d'une aide aux pays en voie de développement.

130. Pour ces raisons, la délégation de la RSS de Biélorussie appuie la proposition de l'URSS relative à l'"élimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine" [A/6399] et en appelle à tous les Etats pour qu'ils agissent de même. On ferait ainsi un premier pas important en direction de l'élimination complète de toutes les bases militaires établies en territoire

étranger, ce qui marquerait une étape majeure sur la voie du désarmement général et complet.

131. L'Assemblée générale doit également accorder une attention particulière à la question de l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Toutefois, seules les méthodes de détection nationales devront être retenues pour ce genre d'explosions dans la solution qui sera apportée à la question.

132. Il faudrait qu'à la présente session, l'Assemblée générale adresse un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles s'engagent à ne pas utiliser l'arme nucléaire les premières; ce serait là un premier pas important dans la voie de l'adoption d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation de l'arme nucléaire.

133. Les propositions des pays socialistes tendant à créer des zones dénucléarisées dans différentes parties du monde sont extrêmement importantes, de même que l'initiative de la République démocratique allemande tendant à ce que les deux Etats allemands renoncent aux armes nucléaires et à leur mise en place sur leurs territoires respectifs, la proposition de la République socialiste tchécoslovaque relative à la stricte observation de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'usage de la force dans les relations internationales et du droit des peuples à l'autodétermination [A/6393 et Corr.1], la proposition de la RSS d'Ukraine tendant à interdire aux avions qui transportent des charges nucléaires de sortir de l'espace aérien de leur pays [1436ème séance].

134. Si on mettait en œuvre ces différentes mesures partielles de désarmement, si l'on s'efforçait de réunir, à la date fixée, la Conférence mondiale du désarmement, les peuples se laisseraient alors convaincre que l'Organisation des Nations Unies passe des paroles aux actes et a vraiment à cœur la paix et la sécurité internationales.

135. Il y aura bientôt six ans que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Entre-temps, de nombreux Etats nouvellement indépendants sont venus grossir les rangs des Etats Membres. Cette année encore, nous sommes heureux de saluer un nouveau Membre, la Guyane.

136. Au cours de ces années, l'ONU a adopté de nombreuses décisions dans lesquelles elle a déclaré que le colonialisme, la politique d'apartheid et toutes les formes de discrimination raciale constituaient une menace à la paix et à la sécurité et un crime contre l'humanité, elle a reconnu la légitimité de la lutte des peuples qui se trouvent encore sous la domination coloniale ainsi que le droit d'apporter une aide matérielle et morale aux mouvements de libération nationale dans les territoires coloniaux, elle a invité les colonialistes à démanteler les bases militaires qu'ils avaient installées dans les colonies et à s'abstenir d'en créer de nouvelles et elle a interdit d'apporter une aide quelconque aux colonialistes du Portugal et de l'Afrique du Sud.

137. Malgré ces nombreuses décisions, il existe toujours de par le monde des régimes coloniaux et des régimes racistes. Les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, du Sud-

Ouest africain, d'Aden, d'Oman, etc., se trouvent encore sous le joug colonial et leurs mouvements de libération nationale sont soumis à une répression brutale. Forts de l'appui des colonialistes, les racistes de la République sud-africaine et de la Rhodésie du Sud savent qu'ils peuvent agir dans l'impunité. Les puissances occidentales, et même la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui est une institution spécialisée de l'ONU continuent de fournir une assistance financière au Portugal et à la République sud-africaine. Les puissances coloniales affirment hypocritement, à qui veut les entendre dans les organes de l'ONU, qu'elles préparent soi-disant les populations de leurs territoires coloniaux à l'indépendance alors que les monopoles occidentaux pillent et exploitent tant et plus les peuples dépendants et installent leur créature aux différents échelons de l'administration locale.

138. Nous estimons que l'Assemblée générale doit user de tous les moyens de pression possible sur les colonialistes, les condamner catégoriquement pour n'avoir pas mis en œuvre les décisions antérieures de l'ONU et exiger que soient mises en œuvre sans plus tarder les recommandations qui reflètent la volonté de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

139. A ce propos, il faut veiller tout particulièrement à ce qu'un délai soit fixé dans chaque territoire pour l'élimination de la domination coloniale et nous aimerions que l'année 1967 soit l'année de la disparition complète et définitive du colonialisme.

140. Il importe aussi que l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité de veiller à l'application des décisions de l'ONU dans ce domaine. Le Conseil de sécurité doit prendre à l'encontre des puissances coloniales et des régimes qui ne respectent pas les décisions de l'ONU sur la décolonisation, les mesures qui sont prévues au Chapitre VII de la Charte.

141. Les questions économiques et sociales examinées par les divers organes de l'Organisation prennent d'année en année une importance toujours plus grande. Cependant, à notre avis, les décisions prises ne vont pas toutes dans le sens d'une coopération économique, commerciale, scientifique et technique plus étroite des Etats. Mais ce qui est plus grave, c'est que des décisions constructives — par exemple, celles qui portent sur les principes du commerce international — ne sont pas mises en œuvre. De plus, des questions importantes comme la souveraineté inaliénable des Etats sur leurs ressources naturelles, la réforme agraire, la transformation du Fonds spécial en un Fonds d'équipement et la solution de nombreux autres problèmes liés à l'aide au développement économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine restent en suspens et sont renvoyés d'un organe à l'autre.

142. Certains problèmes sont examinés et parfois tranchés sans qu'on ait tenu dûment compte de tous leurs aspects. Prenons par exemple la métamorphose qui s'est produite dans les programmes d'assistance. On a commencé par créer le Programme élargi d'assistance dans le cadre duquel on accordait une assistance technique aux pays en voie de développement sur la base de contributions bénévoles.

143. La RSS de Biélorussie participe chaque année à ce programme et elle a doublé le montant de sa contribution. Malheureusement, on a constaté en même temps un accroissement des dépenses du budget ordinaire des Nations Unies au titre du "programme ordinaire d'assistance technique". Or, la part du lion en va non à l'assistance, mais à l'entretien des services administratifs et à certaines activités incompatibles avec le respect des droits souverains des pays en voie de développement.

144. En 1951, les pays en voie de développement ont avancé l'idée de créer un Fonds d'équipement, désigné alors sous le nom de SUNFED, qui les aurait aidés à entreprendre d'importants projets industriels et économiques. Nous avons alors appuyé la proposition des pays en voie de développement mais, quelques années plus tard, les puissances occidentales, profitant du manque d'esprit de suite de certains pays en voie de développement, ont fait prévaloir leur propre idée et c'est ainsi qu'a été créée le Fonds spécial de l'ONU. Il est vrai qu'il était stipulé dans la décision qui a été prise alors que le Fonds spécial devait se transformer un jour en SUNFED.

145. Comme nous pensions que le SUNFED allait réellement succéder au Fonds spécial et se consacrer aux investissements, nous avons continué à verser nos contributions que nous avons même augmentées. Que s'est-il produit en fait? Le Fonds spécial n'a jamais fait place au SUNFED; sa fusion avec le Programme élargi d'assistance technique a donné naissance au Programme des Nations Unies pour le développement. Mais celui-ci se consacre, comme auparavant, presque exclusivement aux activités de préinvestissement, à la création d'une "infrastructure".

146. La délégation de la RSS de Biélorusse estime que l'Assemblée générale devrait, ainsi que le prévoient de nombreuses décisions de l'ONU et de l'UNCTAD, décider d'entreprendre des activités d'investissement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement d'autant qu'il existe des ressources non utilisées.

147. Nous ne voulons pas laisser entendre par là que point n'est besoin de faire des enquêtes ou des études. Cependant, ces activités doivent s'inscrire dans des plans concrets de développement de l'économie nationale répondant aux intérêts des pays en voie de développement eux-mêmes et non être le biais dont usent les bailleurs de fonds étrangers pour effectuer des investissements rentables. Nous sommes aussi bien en faveur de la création d'une infrastructure mais encore faut-il qu'elle ait pour objet de développer l'industrie nationale et les autres branches de l'activité nationale et non de faire un pont d'or aux intérêts étrangers et d'encourager leurs caprices.

148. La justesse de nos vues est corroborée par les faits. Malgré les importantes pertes en vies humaines et destructions que l'invasion allemande a causées à notre république dont l'économie est tombée au niveau misérable d'avant la Révolution, le peuple biélorusse a bénéficié de l'aide que lui apportaient les peuples frères de l'union soviétique et développé les relations économiques avec les

pays du camp socialiste, si bien qu'après avoir reconstruit son économie, il a pu multiplier par trente ces 20 dernières années sa production industrielle. Ne serait-ce qu'au cours des sept dernières années, le volume de la production industrielle a augmenté en RSS de Biélorussie de 2,1 fois, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,4 p. 100. Nous nous sommes fixé comme objectif pour le plan quinquennal en cours un accroissement de la production industrielle de 17 fois que permettra le développement harmonieux de toutes les branches de l'activité.

149. Nombreux sont les représentants des pays en voie de développement qui, je pense, ont déjà eu un premier contact avec la RSS de Biélorussie dans leur propre pays où ils ont pu voir dans leurs champs des tracteurs "Biélorussie", sur leurs routes des voitures biélorusses et dans leurs usines des machines-outils de fabrication biélorusse. On nous demande parfois comment nous avons su réaliser dans des délais aussi brefs de tels progrès économiques et sociaux. La réponse est simple. Cela tient tout d'abord aux avantages du régime socialiste; cela tient aussi à l'enthousiasme et l'abnégation de nos ouvriers et paysans; cela tient enfin à la coopération que nous ont apportée les pays frères de la grande famille socialiste.

150. Nous n'avons attendu aucune faveur du capital et des monopoles étrangers qui, sous couleur de prêter assistance aux pays en voie de développement en tirent d'énormes bénéfices. Selon les données de l'ONU, les pays en voie de développement perdent, du fait de cette exploitation, de ce pillage, plus de 20 milliards de dollars par an. Notre délégation estime qu'il est du devoir de l'Organisation de protéger les pays en voie de développement contre ce genre de pillage et de prendre des mesures en vue d'assainir les échanges commerciaux internationaux et de développer l'économie nationale afin de relever le niveau de vie des populations. Il est indispensable d'aider les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à se dégager des accords léonins qui leur ont été imposés et à empêcher les monopoles étrangers de piller ces pays sous couleur de les aider.

151. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait, à notre avis, de charger le Secrétariat de l'ONU de préparer un rapport d'ensemble qui dégagerait les méthodes dont usent les puissances occidentales et l'importance des ressources qu'elles tirent des pays en voie de développement grâce au déséquilibre des cours sur le marché international, aux bénéfices excessifs qu'elles tirent de leurs investissements, aux taux d'intérêt usaires qu'elles pratiquent, aux taux de fret et d'assurances particulièrement élevés, etc. Il conviendrait aussi d'étudier les problèmes que posent l'exode des cadres qualifiés des pays en voie de développement vers les pays capitalistes développés.

152. Une telle attitude viendrait confirmer ce qui pour nous est l'évidence même en dégageant les responsables de la grave situation économique dans laquelle se débattent les pays en voie de développement. Elle aiderait l'ONU à résoudre en toute équité le problème de l'indemnisation aux pays en voie de

développement des dommages et des préjudices qu'ils ont subis du fait des colonialistes et à prendre les mesures propres à infléchir dans un sens favorable les relations économiques mondiales.

153. Avec les autres pays socialistes, la RSS de Biélorussie est toujours venue en aide aux pays en voie de développement. Nous le faisons de plein gré, inspirés par les principes de l'internationalisme, de l'égalité et du profit mutuel. Nous ne sommes certes pas responsables du retard économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine mais nous les aidons à résoudre leurs problèmes de développement économique en mettant à leur disposition notre expérience et nos ressources qui sont le fruit du travail de notre peuple et non celui de l'exploitation et du pillage des autres peuples.

154. La RSS de Biélorussie a toujours préconisé la mise en œuvre du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement de la RSS de Biélorussie appuie la déclaration de la République démocratique allemande qui désire être admise à l'Organisation des Nations Unies [documents A/6283 et A/6443]. Notre organisation y gagnerait si elle acceptait en son sein la première République allemande d'ouvriers et de paysans qui pratique une politique de paix et respecte strictement les principes de la Charte dans ses relations internationales.

155. Il est grand temps de chasser de l'ONU la clique de Tchang Kai-chek qui ne représente en aucune façon le peuple chinois et de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine.

156. L'adoption de la proposition — dont la RSS de Biélorussie est l'un des auteurs — intitulée "Retrait de toutes les troupes des Etats-Unis et autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies et dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée" [A/6394] contribuerait beaucoup à renforcer la paix et à relever le prestige de l'ONU.

157. Le peuple de Biélorussie, de même que tous les autres peuples socialistes, souhaite vivement que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte pour la paix internationale et la sécurité des peuples soit renforcé. Notre délégation fera tout en son pouvoir pour que l'Assemblée générale de l'ONU, à sa vingt et unième session, contribue par ses décisions à amener une détente internationale et à instaurer une coopération plus étroite entre les peuples de tous les pays et de tous les continents.

158. M. EL MUFTI (Soudan) [traduit de l'anglais<sup>8/</sup>]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous réitérer mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Cette élection, Monsieur le Président, montre toute l'estime que nous inspirent votre grand pays et votre peuple; elle permet de mesurer l'importance de la contribution que votre pays apporte au maintien de la paix mondiale.

<sup>8/</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

159. Cet hommage, Monsieur le Président, s'adresse aussi à votre personne, à votre expérience, longue et diverse, qui nous permettra certainement de rendre cette session mémorable et d'inscrire dans l'histoire de cette organisation un chapitre important des efforts qu'elle fait pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées. Je vous souhaite plein succès dans ce que vous entreprenez pour le bien de l'humanité tout entière.

*M. Csartorday (Hongrie), vice-président, prend la présidence.*

160. Je tiens également à rendre hommage à M. Amintore Fanfani, qui s'est acquitté de sa tâche de Président de la vingtième session avec un zèle et un dévouement dignes de ses éminentes qualités et de sa grande expérience d'homme d'Etat.

161. C'est avec une grande joie que je vois parmi nous les membres de la délégation de la Guyane, venus représenter leur peuple libre et indépendant. Au nom du Gouvernement du Soudan, je salue le Gouvernement de la Guyane et son peuple et je leur souhaite une grande prospérité.

162. Le 30 septembre et le 4 octobre de cette année ont été en Afrique des jours de libération lorsque le Botswana et le Lesotho ont accédé à l'indépendance. J'espère que l'Assemblée me permettra de dire une fois de plus la joie que nous éprouvons devant les progrès de la liberté sur le continent africain, qui a connu trop longtemps les restrictions et les fers du colonialisme.

163. Je souhaite la bienvenue au Botswana et au Lesotho et j'exprime l'espoir qu'ils ne seront pas retardés dans leur marche vers la liberté et le progrès par les difficultés qu'ils connaissent. Le peuple soudanais, qui partage avec eux le désir de voir l'Afrique unie et prospère, n'a pas besoin de rappeler à l'Organisation ses responsabilités ni l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre la résolution historique d'empêcher toute atteinte à leur indépendance. Ces pays sont les pionniers de la liberté dans la jungle de l'oppression raciale.

164. Cette session de l'Assemblée s'est ouverte dans un climat de confiance et d'espoir. Il faut que cet espoir, cette confiance restent nos compagnons tout au long du chemin qu'il nous faut encore parcourir. Ce n'est qu'en ayant confiance dans les efforts communs que déploient tous les peuples épris de paix et en attendant avec optimisme la victoire ultime de la paix que nous serons encouragés à affirmer notre volonté de vivre dans un monde libéré de toute guerre.

165. Nous ne pouvons cependant nous dissimuler que nous avons éprouvé quelque appréhension du fait que l'Organisation n'a pas encore fait front aux dangers qui menacent toujours la paix. Le reflet de cette inquiétude, nous l'avons trouvé dans la décision du Secrétaire général de renoncer à ses fonctions malgré le fait que les Etats Membres de cette organisation ont été unanimes à juger nécessaire qu'il reste à son poste.

166. C'est parce que l'Organisation ne s'est pas aventurée dans des voies nouvelles pour maintenir la paix que le Secrétaire général a été amené à

prendre cette décision. Dans sa lettre au Conseil de sécurité, le 1er septembre dernier<sup>2/</sup>, il a défini en termes dépourvus d'ambiguïté la nature de la crise qui menace l'existence même des Nations Unies. Cette crise provient du fait que l'Organisation hésite à prendre de nouvelles initiatives en faveur de la paix et de la coopération dans un monde où, sous la pression des événements, l'humanité tout entière risque à tout moment de courir à sa perte.

167. Pendant que l'Assemblée délibère, le monde est en guerre. Car si la guerre au Viet-Nam du Sud se trouve localisée quant à ses aspects les plus brutaux et aux champs de bataille proprement dits, ce n'en est pas moins une guerre dont les répercussions ne se font pas seulement sentir au Viet-Nam, mais atteignent le monde entier au-delà des mers et des continents.

168. Le peuple du Viet-Nam, écrasé sous le fardeau intolérable de cette guerre livrée sur son territoire, a, au même titre que tous les peuples du monde, le droit inaliénable de décider de son propre avenir à l'abri de toute ingérence étrangère. Il va sans dire que dans la Charte des Nations Unies et les dispositions des Accords de Genève de 1954 nous devrions trouver — et nous trouvons en fait — les principes sur la base desquels on peut résoudre ce conflit, et trouver les moyens de sauver le peuple vietnamien, de sauver peut-être aussi la paix dans le monde.

169. Les Etats-Unis d'Amérique, en tant que grande puissance ayant des responsabilités particulières quant au maintien de la paix dans le monde, se doivent, et doivent au monde aussi, de faire un premier pas immense avec courage, et sans retard. Ce premier pas vers la paix serait marqué par l'arrêt des bombardements au Viet-Nam du Nord. La première décision à prendre en vue de la paix et d'un règlement politique est de renoncer à vouloir imposer une solution militaire dont l'échec est d'ores et déjà manifeste.

170. N'oublions pas les dangers que présente l'escalade militaire au Viet-Nam. Mais comprenons bien aussi que le but souhaité n'est pas de circonscire la guerre au Viet-Nam. Ce n'est pas en offrant le peuple vietnamien en holocauste que l'on pourra maintenir la paix du monde. Celle-ci doit être maintenue sur la base des principes de justice dont les Nations Unies sont le défenseur sur le plan universel.

171. L'universalité de l'Organisation des Nations Unies est une condition indispensable de son efficacité. Nous pensons donc qu'il est absolument nécessaire d'admettre aux Nations Unies le Gouvernement de la République populaire de Chine, gouvernement de fait et représentant légitime du peuple de ce pays. Le peuple chinois a un immense potentiel de force et un rôle précis à jouer pour aider notre organisation à se montrer digne de sa grande tâche: maintenir la paix et provoquer le progrès et la prospérité de l'humanité. Nous empêchons l'Organisation de puiser dans l'immense réservoir d'expérience intellectuelle d'une grande nation et de profiter de

son soutien tant que nous maintenons la Chine au ban de notre organisation. Nous gênons les Nations Unies dans leur action, nous les empêchons d'élargir leurs horizons et de s'atteler à des tâches plus importantes et plus fructueuses.

172. Notre siècle a été le témoin d'un grand éveil. Il a vu s'agrandir considérablement le domaine de la liberté, mais le colonialisme n'a pas disparu pour autant. La lutte de libération des peuples a obligé le colonialisme à battre en retraite et il n'en subsiste plus que quelques poches de résistance éparpillées ici et là de par le monde. Ce qu'il reste du colonialisme suffit néanmoins pour activer les foyers de libération nationale et pour encourager les peuples coloniaux à fournir un dernier et suprême effort. Les derniers bastions du colonialisme offrent en effet une résistance obstinée, d'où le caractère acharné de la lutte héroïque que livrent les peuples, et la splendeur du triomphe qu'ils sont certains de remporter.

173. Dans le Sud de l'Afrique, où la lutte pour se libérer d'une domination étrangère est inextricablement liée à la lutte contre l'oppression raciale, la paix du monde est directement menacée parce qu'une minorité d'opresseurs — condamnée par le monde — persiste dans ses efforts mal inspirés pour imposer sa volonté à la majorité. Mais l'ère de sa domination sur le continent africain touche à sa fin — une fin qui sera peut-être violente.

174. Défier la volonté des peuples et violer les principes de la justice et de la moralité, comme l'a fait en Rhodésie le régime de minorité par la déclaration unilatérale d'indépendance le 11 novembre 1965, n'aboutira qu'à renforcer la volonté des peuples et à amener leur victoire finale. Aux Nations Unies, nous aurions pu prévoir ce triomphe et y aider si nous ne nous étions pas laissés détourner par une fausse promesse de solution pacifique. Dès le début de la rébellion en Rhodésie, les membres africains ont soutenu que toute mesure qui n'irait pas jusqu'au recours à la force serait pire qu'inutile. Nous constatons maintenant que toutes ces mesures ont échoué comme elles devaient échouer. Les sanctions économiques ont échoué, l'embargo sur le pétrole a été inefficace et le régime Smith reste sur ses positions.

175. Le Gouvernement du Royaume-Uni est largement responsable de cet échec, car en déclarant qu'il ne recourrait pas à la force pour mettre fin à ce régime, c'est lui qui a permis à Ian Smith et sa clique de défier le monde. C'est le Gouvernement du Royaume-Uni qui a refusé de reconnaître aux Nations Unies le droit d'intervenir pour appuyer les droits du peuple Zimbabwe en disant qu'un boycottage économique suffirait à déloger le régime Smith. Mais lorsque tout a échoué, le Gouvernement du Royaume-Uni, alors même qu'il cherchait à obtenir l'appui des Nations Unies pour des sanctions obligatoires limitées, n'a pas hésité à engager des négociations avec ces "rebelles" et ces "traîtres". Le peuple africain du Zimbabwe a été abandonné à son sort.

176. Mais le peuple du Soudan, inspiré par une foi inébranlable en le droit inaliénable du peuple africain du Zimbabwe à la liberté et à l'indépendance, n'a pas abandonné ce peuple. Nous déclarons devant cette

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, Supplément pour juillet, août et septembre 1966, document S/7481.

assemblée des peuples du monde que nous ne lui refuserons aucun des moyens à notre disposition pour qu'il recouvre ses droits.

177. Peu après cet échec en Rhodésie, les Africains — et en vérité la conscience de toute l'humanité — ont été soumis à un autre choc. Les barrières qui empêchaient l'Afrique du Sud d'usurper des pouvoirs et d'étendre l'apartheid au Sud-Ouest africain ont été supprimées par la Cour internationale de Justice dans son dernier arrêt. Nous avons rejeté cet arrêt de la Cour car il équivaut à une abdication des responsabilités qu'ont les Nations Unies envers le peuple du Sud-Ouest africain.

178. Nous déclarons maintenant que le moment est venu de faire en sorte que les jeunes nations soient représentées de manière plus équitable et plus satisfaisante à la Cour, comme elles le sont au sein des autres organes des Nations Unies. Et nous déclarons à nouveau, devant cette assemblée, que nous nous sommes irrévocablement engagés à participer à tous les efforts que déploieront les Nations Unies pour rendre la liberté au peuple du Sud-Ouest africain.

179. En adoptant la résolution sur le Sud-Ouest africain présentée par les pays afro-asiatiques, cette assemblée montrera sans équivoque qu'elle est consciente de l'étendue de ses responsabilités et qu'elle est résolue à s'en acquitter, conformément à la volonté de la majorité écrasante de ses membres.

180. Le Gouvernement soudanais condamne à nouveau le Gouvernement d'apartheid en Afrique du Sud, qui s'est allié avec les autres forces d'oppression — avec le colonialisme portugais et le régime Smith en Rhodésie — pour maintenir les peuples africains dans la servitude. Le Gouvernement soudanais renonce à toutes formes de relations amicales avec l'Afrique du Sud et ne voit en ce gouvernement qu'un obstacle au progrès africain, obstacle qu'il aura à cœur de contribuer à supprimer.

181. La lutte des peuples africains contre le colonialisme portugais en Angola et au Mozambique s'intensifie chaque jour. Nous appuyons cette lutte, et nous condamnons le Gouvernement portugais qui s'obstine à maintenir son régime colonial en Afrique.

182. La visite récente du président de Gaulle dans le territoire connu sous le nom de Côte française des Somalis a fourni à la population de ce pays l'occasion de montrer au monde qu'elle optait pour la liberté et l'indépendance. La population de cette prétendue Côte française des Somalis n'est pas française et ne veut pas l'être. C'est un peuple africain qui entend demeurer africain.

183. Au Soudan, nous déplorons qu'en Afrique les puissances coloniales se moquent régulièrement de la résolution historique des Nations Unies sur la liberté — résolution 1514 (XV). En ce qui nous concerne, nous prenons cette déclaration très au sérieux et nous nous efforçons de la mettre en œuvre, comme tous les Etats Membres se doivent de le faire. En outre, le Soudan, en sa qualité de membre de l'Organisation de l'unité africaine, appuie matériellement et moralement tous les mouvements de libération nationale en Afrique.

184. Le Moyen-Orient est, depuis longtemps, une région où la paix reste précaire. Cette région, qui a donné son cœur et son âme à toutes les valeurs les plus sacrées des hommes, a été violée par le colonialisme. Mais la population de cette région a connu maintes fois l'oppression des conquérants; son histoire est marquée par la lutte héroïque qu'elle a livrée aux dominateurs étrangers et témoigne de sa victoire.

185. Le problème de la Palestine est un exemple de la lutte que livrent les peuples d'Asie et d'Afrique pour obtenir leur libération nationale et protéger leur dignité humaine. Israël, qui est le rejeton du colonialisme, ne vit que grâce à l'aide qu'il reçoit des puissances coloniales, qui lui ont sans cesse fourni des armes offensives et un appui financier pour lui permettre de contenir le flux de la liberté dans cette région. La tâche des colonialistes, qui se heurtent à une résistance toujours croissante, n'est pas facile. L'Armée de libération de la Palestine, que nous saluons de cette tribune, est l'avant-garde de ce mouvement de résistance; elle incarne la volonté et la détermination qu'a la population de Palestine de prendre en main son propre destin.

186. Mais qu'en est-il des Nations Unies? Elles sont les premières responsables du triste sort du peuple palestinien. C'est une responsabilité juridique et morale dont elles doivent s'acquitter pleinement et de façon satisfaisante.

187. Les réfugiés palestiniens qui vivent dans des camps, à quelques mètres seulement de leur ancienne patrie, ne méritent pas seulement l'aide et la compassion des Nations Unies; celles-ci doivent s'occuper plus activement de leur bien-être et de leur rapatriement. On ne peut pas les laisser indéfiniment à la charge des pays d'accueil, et il faut décourager par tous les moyens les tentatives faites pour résoudre brutalement cette situation en réduisant les contributions.

188. Le monde entier ne réussirait pas à retenir les Palestiniens, qui ont pour seul but de retrouver leur patrie usurpée.

189. En Arabie du Sud, la lutte contre le colonialisme britannique se poursuit sans répit. Les Anglais semblent vouloir installer dans cette région des gouvernements non représentatifs leur devant fidélité, et ainsi étouffer les aspirations légitimes de la population. Le Soudan, en condamnant ces desseins coloniaux britanniques, demande aux Nations Unies de défendre le droit des peuples à l'autodétermination. On devrait tenir une conférence constitutionnelle à laquelle toutes les parties intéressées seraient représentées, et qui, sous les auspices des Nations Unies, déterminerait les souhaits des populations et rédigerait une constitution. Des élections populaires devraient être organisées sous le contrôle des Nations Unies, en vue d'installer un gouvernement démocratique dans un pays indépendant, à l'abri de toute influence britannique. La présence coloniale et militaire des Britanniques dans la région s'étendant de Bab el-Mandeb à la mer d'Oman constitue la principale menace pour la paix, non seulement dans cette région, mais dans le monde entier.

190. Le Gouvernement soudanais regrette que le Royaume-Uni ait presque réussi à isoler de son vrai contexte colonial le problème de sa présence coloniale en Arabie méridionale, en le présentant sous un jour faux par la plainte qu'il a récemment adressée au Conseil de sécurité<sup>10/</sup> — ce qui implique que l'on refuse aux populations de l'Arabie méridionale le droit de se débarrasser du colonialisme et de déterminer librement son propre avenir.

191. Le monde arabe ne parle que par une seule voix sur ces trois problèmes arabes, la Palestine, Aden et Oman. En outre, le monde arabe est fermement résolu à libérer les terres arabes de toute domination étrangère. Si la paix du monde en est compromise, la responsabilité n'en incombera pas aux Arabes, mais à ceux qui ont usurpé leurs droits.

192. Notre monde est aujourd'hui divisé en deux par une disparité économique. Il y a les pays de l'hémisphère Nord, qui ont tous les instruments du pouvoir, qui dirigent l'économie mondiale en fonction de leurs intérêts et qui exploitent toutes les possibilités économiques dans une course aux armements, et les pays de l'hémisphère Sud, dont les problèmes sont toujours présents sur le plan de l'alimentation et du logement. Les pays industriels semblent ne pas avoir l'esprit assez ouvert pour comprendre l'avantage qu'ils auraient à combler ce fossé qui toujours s'élargit.

193. Lors de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Genève, les pays développés ont préféré ne pas appuyer les recommandations tendant à assurer des prix équitables aux produits de base, à l'octroi de dons et de prêts à des conditions généreuses, et au renforcement de la coopération économique mondiale par la fourniture des ressources nécessaires pour le développement économique, par exemple par l'assistance financière et technique.

194. Il est clair que les pays en voie de développement ne pourront pas sortir du cycle vicieux du sous-développement si des efforts parallèles suffisants ne sont pas déployés dans divers domaines du développement économique, tels que l'agriculture, l'industrie, les transports, etc. La structure économique de ces pays dépend de l'agriculture et des industries d'extraction — en d'autres termes des produits de base, dont les prix baissent constamment sur les marchés mondiaux, alors que les prix des articles manufacturés continuent à s'élever.

195. Au surplus, les pays en voie de développement continuent à lutter pour assurer leur développement économique, et dans les conditions actuelles, c'est un fardeau qu'il leur est impossible de porter s'ils ne disposent pas de devises et de connaissances techniques suffisantes. Voilà pourquoi à notre avis il faut que les diverses organisations internationales n'épargnent aucun effort pour mettre à leur disposition l'assistance nécessaire à leur développement industriel.

196. Nous prétendons que le Soudan exprimait le vœu général des pays en voie de développement lorsqu'il demandait que soit créée l'Organisation

des Nations Unies pour le développement industriel, institution spécialisée pour aider les pays en voie de développement dans cet important domaine. Il est également essentiel de constituer un fonds international pour financer le développement, notamment sous ses aspects industriels. Les Nations Unies continuent à discuter cette question chaque année, sans aucun résultat tangible, en raison de l'attitude négative des pays développés. Cela est fort regrettable car l'écart entre pays développés et pays en voie de développement s'élargit chaque jour.

197. Le facteur temps revêt une importance supplémentaire, car la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a essayé de faire un pas dans cette direction lorsqu'elle a recommandé<sup>11/</sup> que soit transformé le programme de développement des Nations Unies et qu'il réserve une partie de ses ressources au développement économique, afin que peu à peu il arrive à se consacrer totalement à ce développement. Les pays développés de l'Occident ont continué à s'opposer à cette recommandation jusqu'à ce qu'ils aient réussi à supprimer du projet de fusion toutes ces idées de transformer le programme. Il est certain que cette attitude maintenue par les pays développés aura les conséquences les plus graves.

198. Le problème posé par le déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement, par suite du déficit résultant de l'insuffisance des recettes aux exportations pour payer les importations, souligne combien il est urgent de fournir des liquidités financières.

199. La Décennie du développement des Nations Unies a fait l'objet de nombreuses recommandations et résolutions de l'Assemblée générale. Or, la moitié de cette décennie s'est déjà écoulée et ses résolutions et recommandations sont loin d'avoir été mises en application. Si nous ne voulons pas échouer complètement dans notre effort, nous devons redéfinir le rôle de chaque organe et de chaque institution des Nations Unies dans le cadre du programme de développement établi par la Décennie. Chacun des organes et des institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement économique doit réévaluer ses efforts et son efficacité et présenter périodiquement un rapport sur la façon dont il s'est acquitté des tâches qui lui ont été assignées.

200. D'autre part, tout succès que les Nations Unies pourront remporter dans le domaine du désarmement, non seulement permettra nécessairement d'atténuer les tensions internationales, mais permettra de fournir des ressources abondantes pour le développement économique. En dépit de tous les efforts faits jusqu'ici, nous attendons encore le jour où l'humanité verra se réaliser son espoir d'un désarmement général et complet. L'accord interdisant les essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, intervenu entre les grandes puissances, nous permet d'espérer que cet accord s'étendra un jour à tous les autres essais nucléaires.

<sup>10/</sup> Ibid., document S/7442.

<sup>11/</sup> Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 47.

201. Nous ne devons pas oublier que le problème du développement économique est lié à l'exercice de la souveraineté effective des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles. Si le capital étranger peut exiger que toutes garanties lui soient données pour ses investissements dans les pays en voie de développement, il n'est que juste que, de leur côté, ces pays s'efforcent de protéger leurs ressources naturelles contre une exploitation éhontée. Les pays en voie de développement doivent pouvoir affirmer et souligner leur souveraineté sur leurs ressources pour éviter que ne se reproduisent des exploitations comme celles qui ont été pratiquées délibérément et couramment par les capitalistes étrangers au cours des deux derniers siècles.

202. Nous pensons que dans les relations entre les individus aussi bien que dans les relations internationales, il faut s'inspirer des principes suprêmes du respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Pour nous qui rejetons le despotisme et la dictature sous toutes leurs formes, ce principe est la base de notre système démocratique national de gouvernement. Il constitue la base même de notre lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale, ces deux fléaux qui vont toujours de pair. En Afrique nous avons trop longtemps souffert du colonialisme et de la discrimination raciale; nous continuerons nos efforts jusqu'à ce que nous nous en soyons libérés, nous et tout le continent africain.

203. Dans notre pays, nous avons voulu être maîtres de notre propre destinée et par conséquent nous appuyons et défendons le droit de tous les peuples à l'autodétermination et nous condamnons toute ingérence étrangère qui entrave le plein et libre exercice de la souveraineté nationale. C'est pourquoi nous tenons à maintenir notre neutralité dans nos rapports avec les blocs d'Orient et d'Occident. Sous son aspect positif, notre neutralité repose

sur la suprématie de notre indépendance et de notre souveraineté, et c'est pourquoi nous n'adoptons aucune politique, aucune ligne d'action qui n'ait pour but principal les intérêts de notre peuple. L'intérêt de la population, que nous défendons pour nous, nous le défendons aussi pour tous les peuples qui ont souffert de la domination coloniale. Notre propre souveraineté, que nous défendons si jalousement, sera menacée si nos voisins ne sont pas aussi maîtres de leur propre destinée. Notre liberté sera compromise si nous ne reconnaissons pas le droit de tous les peuples à la liberté, qu'ils habitent le Sud-Ouest africain, le Viet-Nam, l'Arabie méridionale ou la Côte française des Somalis.

204. Du haut de cette tribune, nous avons souvent adressé un appel aux grandes puissances, leur demandant de défendre le droit fondamental de tous les peuples à la liberté, car nous pensons qu'en agissant ainsi ils servent leurs propres intérêts, et au lieu d'être condamnés par nous ils recueilleront notre approbation et notre reconnaissance. Les grandes puissances portent une lourde responsabilité du fait des immenses possibilités qui sont les leurs et qu'elles peuvent utiliser soit pour le bien de l'humanité, soit pour sa destruction. Il est temps que ces grandes puissances assument cette responsabilité avec courage et détermination. Le désarmement représente certainement un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un pas. Nous devons comprendre et, partant, agir en conséquence. Nous devons comprendre, dis-je, que cette organisation est le meilleur instrument qui ait jamais été façonné jusqu'ici pour permettre à l'homme de réaliser son rêve de fraternité et de coopération universelles.

205. Oeuvrons donc tous de concert à cette fin, et peut-être nos efforts pour assurer la paix et la prospérité dans le monde seront-ils un jour récompensés par le succès.

*La séance est levée à 13 h 10.*